

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

**LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (LPDPA)**

Bilan et Stratégie

Avril 2009

Liste des abréviations et sigles

ABN	Agence du bassin du Niger
ACA	Agence pour la commercialisation agricole
ACM	Association de caution mutuelle
ACDI	Agence Canadienne pour le développement international
ADEPEG	Appui au développement de la pêche et de l'élevage en Guinée
ACORD	Association de coopération recherche pour le développement
AFD	Agence Française de développement
AGEXPHA	Association Guinéenne des exportateurs de produits halieutiques
ASF	Association de service financier
AUDER	Acteurs unis pour le développement rural
AUDNG	Aide universitaire pour le développement de la nouvelle génération
3AE	Agence autonome d'assistance aux entreprises
BND	Budget national de développement
BAD	Banque Africaine de développement
BADEA	Banque Arabe de développement économique en Afrique
CAFEX	Centre d'appui à la formalisation des exportations
CCPR	Code de code pour une pêche responsable
CECI	Centre canadien d'étude et de coopération internationale
CMB	Centre de motorisation de Bousoura
CNA	Commission nationale d'arraisonnement
CNUE	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNSHB	Centre national des sciences halieutiques de Bousoura
CNSP	Centre national de protection et de surveillance des pêches
CONAPEG	Confédération nationale des professionnels de la pêche en Guinée
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est
COTRAG	Compagnie Trading Guinée
CERESCOR	Centre de recherche océanographique de Rogbanet
CRD	Communauté rurale de développement
CSRP	Commission sous régionale des Pêches
CV	Cheval / Chevaux
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DFID	Département pour le développement international (Royaume Uni)
DIPA	Développement intégré de la pêche artisanale
DNPM	Direction nationale de la pêche maritime
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAOR	Représentation de la FAO
FENU	Fonds des nations unies pour l'environnement
FMI	Fonds monétaire international
FICA	Fondation pour l'investissement et la commercialisation agricole
FG	Franc Guinéen
FEPPI	Fédération des entreprises de pêche industrielle
IMF	Institution de micro finance
INADER	Institut national pour le développement rural
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LPDPA	Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture
MAE	Ministère des affaires étrangères

MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MPA	Ministère de la pêche et de l'aquaculture
ODEPAG	Office de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture
OMVG	Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ONP	Observatoire national des pêches
ONU	Organisation des nations unies
ONUDI	Organisation des nations unies pour le développement industriel
ORSTOM	Office de recherche scientifique et technique des territoires d'outre mer
PAMPA	Projet d'appui au ministère de la pêche et de l'aquaculture
PCT	Projet de coopération technique
PIB	Produit intérieur brut
PMEDP	Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPGF	Promotion de la pisciculture en Guinée
SAKOBA	Société d'aquaculture de Koba
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SIAQPPA	Service industrie assurance qualité des produits de pêche et aquaculture
SOGUIPECHE	Société guinéenne de pêche
SONIT	Société de négoce international
TJB	Tonnage de jauge brute
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest
UNPAG	Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée
USAID	Agence américaine de développement international
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNMAG	Union nationale des mareyeurs de Guinée
US\$	Dollar des Etats Unis d'Amérique
ZEEG	Zone économique exclusive Guinéenne

Table des matières

PREMIERE PARTIE : REVUE DU SECTEUR – DIAGNOSTIC.....	6
1. EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES	6
1.1 <i>Structure du secteur et potentiels</i>	6
1.1.1 <i>Potentiels de capture et ressources exploitées</i>	6
1.1.2 <i>Flottes de pêche et production</i>	9
1.1.3 <i>Valorisation des captures</i>	15
1.2 <i>Place de la pêche dans le contexte politique et économique national</i>	19
1.2.1 <i>Contribution du secteur au budget de l'Etat</i>	20
1.2.2 <i>Contribution au PIB</i>	20
1.2.3 <i>Contribution à la sécurité alimentaire</i>	21
1.2.4 <i>Contribution au commerce extérieur</i>	21
1.2.5 <i>Contribution à l'emploi et aux revenus des ménages</i>	22
2. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL	22
2.1 <i>Politique sectorielle</i>	22
2.2 <i>Institutions en charge du secteur des pêches</i>	25
2.2.1 <i>Structures du Ministère de la pêche et de l'aquaculture (MPA)</i>	25
2.2.2 <i>Organisations professionnelles</i>	26
2.3 <i>Loi et réglementation en matière de pêche</i>	27
2.4 <i>Système de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS)</i>	29
2.5 <i>Organisations non gouvernementales (ONG)</i>	29
2.6 <i>Schéma directeur de l'aquaculture</i>	30
2.7 <i>Accords de pêche et conventions internationales liées au secteur</i>	30
2.7.1 <i>Accords de pêche</i>	30
2.7.2 <i>Conventions internationales</i>	32
2.8 <i>Budget attribué au secteur des pêches</i>	32
2.9 <i>Projets et programmes en appui au secteur de la pêche</i>	34
2.10 <i>Institutions de financement</i>	37
3. FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	38
3.1 <i>Forces et opportunités</i>	38
3.2 <i>Faiblesses et menaces</i>	38
DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES POUR.....	41
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR	41
1. PRINCIPALES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	41
1.1. <i>Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2)</i>	41
1.2. <i>Programme national d'urgence</i>	43
2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	43
2.1 <i>Nouvelle vision du Gouvernement</i>	43
2.2 <i>Objectifs et stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture</i>	44
REFERENCES	48
ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMME EN APPUI AU SECTEUR DES	
PECHEES (1984 - 2008).....	57

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution des indices d'abondance relative des 14 principales espèces à haute valeur commerciale de la zone côtière entre 1985 et 2006

Figure 2 : Captures des pêches artisanales et industrielles (1995 – 2004)

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Estimation des potentiels par grands groupes d'espèces

Tableau 2 : Evolution des captures de la pêche artisanale et de la pêche industrielle

Tableau 3 : Evolution de la flotte industrielle

Tableau 4 : Captures et débarquements de la flotte industrielle

Tableau 5 : Rendement journalier moyens des six groupes d'engins de pêche artisanale

Tableau 6 : Captures et débarquements de la flotte artisanale maritime

Tableau 7 : Détails des méthodes de pêche continentale

Tableau 8 : Evolution des importations et exportations de poissons

Tableau 9 : Indicateurs clés, sociaux et économiques

Tableau 10 : Accord de pêche entre la Guinée et l'Union Européenne

Tableau 11 : Accord de pêche avec la Chine

Tableau 12 : Situation du budget attribué au MPA

Tableau 13 : Valeurs indicatives des captures et potentiels en 1999

Tableau 14 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur

Tableau 15 : Axes et actions du DSRP (2007 – 2010).

PREMIERE PARTIE : REVUE DU SECTEUR – DIAGNOSTIC

1. Evolution récente du secteur des pêches

1.1 Structure du secteur et potentiels

1.1.1 Potentiels de capture et ressources exploitées

L'hydro-climat et la sédimentologie du plateau continental guinéen influencent directement la distribution spatiale particulière des ressources et les activités de pêche. La Guinée est caractérisée par un vaste plateau continental, dont la largeur atteint les 100 miles, néanmoins l'essentiel des ressources halieutiques se situe dans des profondeurs de 0 à 15 m, n'excédant que rarement la zone des 12 miles nautiques.

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes (tableau 1).

De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks, autres que les petits pélagiques. Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Pour des espèces à longue durée de vie comme les sélaciens (raies et requins), ces indices sont encore plus alarmants à cause de leur faible fécondité, de leur croissance lente et de l'importance des captures accessoires par des pêcheries ciblant d'autres espèces.

Tableau 1 - Estimation des ressources par grands groupes d'espèces

Ressources	Potentiel (en tonnes)
Poissons pélagiques	50.000 à 200.000
Poissons démersaux	35.000 à 40.000
Crevettes	2.000 à 4.000
Céphalopodes	5.000 à 12.000

Source : CNSHB in Doumbouya – 2004

Les ressources démersales

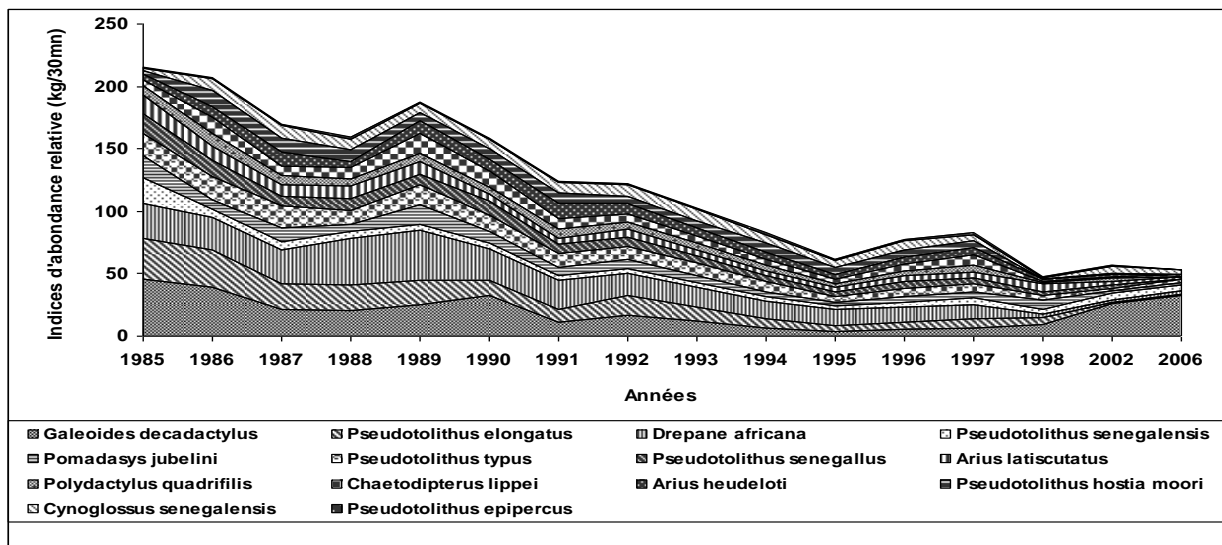
Les ressources démersales sont dans un état allant de la pleine exploitation à la surexploitation. Celles qui ont une forte valeur commerciale subissent une pression de pêche qui en modifie la structure démographique (élimination des grands individus). La hausse des rendements observée pour des espèces à courte durée de vie telles que les crevettes pourrait s'interpréter comme un déséquilibre du milieu au dépens des espèces à plus longue durée de vie.

En Guinée, les campagnes de chalutage scientifiques ont permis de mettre en évidence des baisses significatives de l'abondance des ressources côtières au cours de la décennie 90 (Gascuel et *al.* 1997 ; Domain, 1989 et 2000 ; Domain et *al.* 2000), mais les statistiques de pêche ne sont établies que depuis 1995 et seul le bobo (*Pseudotolithus elongatus*) a fait récemment l'objet d'une évaluation de stock (Sidibé, 1998 ; Sidibé et *al.* 2000).

En ce qui concerne l'effort de pêche, l'état de surexploitation (de croissance) est souligné depuis quelques années. Les Groupes de travail successifs du COPACE (2003 ; 2005 ; 2006 et 2008) et la dernière campagne d'évaluation des ressources démersales poissonnières du plateau continental organisée par le CNSHB en 2006, n'ont fait que confirmer cette situation.

L'analyse de l'évolution des indices d'abondance relative des principales espèces dans la zone côtière lors de la période 1985-2006 indique globalement une diminution de ceux-ci (figure 1). En effet, les indices d'abondance sont passés de 200 kg/30 minutes en 1985 à moins de 70 kg/30 minutes en 2006.

Figure 1 : Evolution des indices d'abondances relatives (kg/30 mn) des 14 principales espèces à haute valeur commerciale de la zone côtière entre 1985 et 2006.



Une campagne d'évaluation des ressources démersales poissonnières et céphalopodières a été organisée en mars 2008 à bord du navire guinéen de recherche halieutique « Général Lansana Conté ». De la comparaison des résultats de cette campagne à ceux de la précédente campagne réalisée en 2007, on constate notamment que :

- Dans la zone côtière (0-20 mètres de profondeur) :
 - l'indice d'abondance relative des poissons démersaux a augmenté de 58,61 à 64,77 kg/30 minutes de chalutage ;
 - celui des vingt espèces de poisson qui étaient les plus abondantes en 1985 a augmenté de 50 à 58 kg/30 minutes de chalutage ;
 - celui des céphalopodes s'est accru de 0,59 à 5 kg/30 minutes de chalutage.
- Dans la zone intermédiaire (20-80 mètres de profondeur) :
 - l'indice d'abondance relative des poissons démersaux a augmenté de 77,61 à 127,34 kg/30 minutes de chalutage ;
 - celui des céphalopodes est passé de 1,6 à 3,62 kg/30 minutes de chalutage.

Partant, on observe un signe de reconstitution des ressources démersales en 2008 par rapport à 2007. Cette reconstitution amorcée de ces ressources devra, de manière durable, être poursuivie et soutenue. Il convient cependant de souligner que la tendance de l'évolution des indices d'abondances relatives des principales espèces dans la zone côtière lors de la période 1985-2008 est à la baisse. Cette diminution observée est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal.

Les résultats du Groupe de travail COPACE sur les démersaux du sud qui s'est tenu du 9 au 18 octobre 2008 à Freetown en Sierra Léone indiquent que les bars divers (*Pseudotolithus spp*) seraient modérément exploités, les dorades diverses (*Sparidés*) pleinement exploitées, les grondeurs (*Pomadasys spp.*) et la crevette côtière (*Penaeus notialis*) surexploités. En ce qui concerne les autres espèces que sont le petit capitaine (*Galeoides decadactylus*), les soles (*Cynoglossus spp.*), les machoirons (*Arius spp.*), la crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*) et la seiche (*Sepia spp.*), les états de leurs stocks respectifs n'ont pas été diagnostiqués pour diverses raisons dont entre autres le manque de fiabilité des données statistiques de pêche.

Les ressources pélagiques

Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture, fortement liés à la dynamique du système hydro climatique de la région à différentes échelles de temps et d'espace. La majeure partie de ces stocks entreprend des migrations et fait l'objet d'une exploitation dans différentes zones. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

Les évaluations sur les ressources pélagiques guinéennes ont été, pour la première fois, réalisées lors du groupe de travail COPACE organisé au Cameroun en 2006. Les résultats de ces évaluations ont permis d'établir des diagnostics sur l'état des principaux stocks exploités :

- Les stocks de chinchard (*Decapterus spp.*, *Trachurus trecae*) et de sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) qui sont essentiellement exploités par la pêche industrielle au cours d'une partie de l'année (décembre-avril) seraient pleinement exploités en Guinée.
- Le stock d'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), qui représente la principale espèce capturée par la pêcherie artisanale maritime guinéenne, est pleinement exploité. Par contre, le stock de sardinelle plate (*Sardinella maderensis*) également ciblé par la pêche artisanale est actuellement surexploité.
- Pour les autres stocks pélagiques côtiers, notamment les stocks de carangidés (*Caranx spp.*), les résultats indiqueraient une situation globale de sous exploitation de ces espèces.

Les ressources des eaux intérieures

La Guinée est comprise dans les bassins des fleuves Niger, Sénégal et Gambie. Elle est membre de l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), et, depuis mars 2006, de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Les ressources en eau de la Guinée sont constituées de 6.250 km de réseau fluvial avec 1.161 cours d'eau comprenant 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux. Environ 12% de la superficie totale du pays se trouve dans le bassin du fleuve Sénégal, 39% dans le bassin du Niger et 49% dans les bassins côtiers. Les ressources en eau de surface renouvelables sont estimées à 226 km³/an.

A l'heure actuelle donc, seul le bassin du haut Niger en Haute Guinée a fait l'objet d'études systématiques sur le potentiel. Dans cette zone il est estimé qu'annuellement 5.000 à 8.000 tonnes de poissons peuvent être pêchées sous réserve d'une pluviosité normale et donc d'une inondation suffisante. Pour le reste du pays il est impérieux d'envisager des études similaires pour mieux appréhender l'importance économique et sociale de cette activité.

Le potentiel est pleinement exploité voire même surexploité dans le bassin du Niger sauf dans les endroits qui ont connu l'onchocercose ayant entraîné un déplacement forcé des populations et pêcheurs vers d'autres zones indemnes.

Par contre, sur les fleuves Sénégal, Gambie et la Mano river, la ressource dulcicole est sous exploitée à cause de l'enclavement des zones de pêche et du fait que l'activité est reléguée au second plan par les populations plutôt orientées vers l'agriculture et le commerce fondamentalement.

Les statistiques recueillies dans certaines zones des bassins du Sénégal et côtiers, donnent des résultats bien au dessus des estimations habituelles qui semblent avoir été minorées de 10 à 20 fois.

Potentiel aquacole

Selon les études menées, le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz pisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale ; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

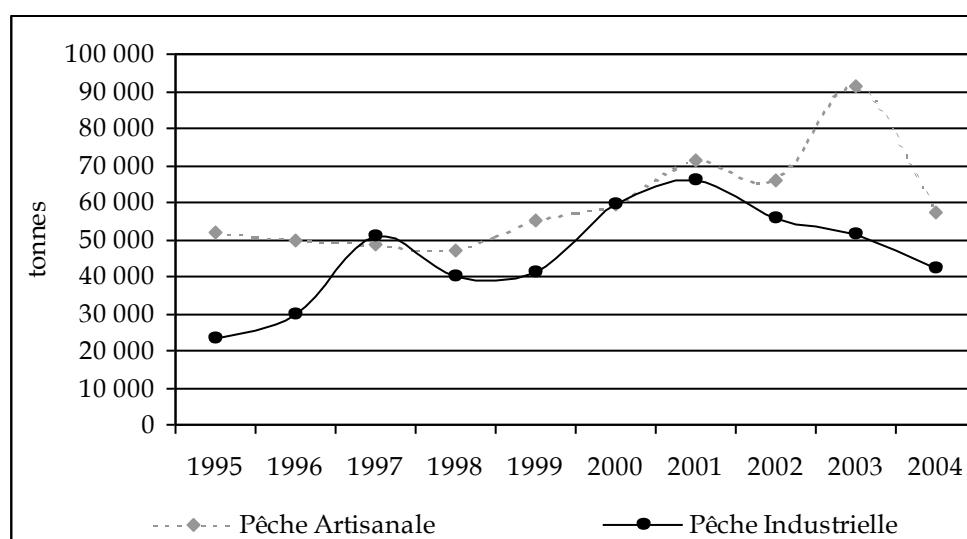
1.1.2 Flottes de pêche et production

Les captures de la pêche maritime en hausse depuis le début des années 1990 ont chuté en 2004 tant pour la pêche industrielle que pour la pêche artisanale (tableau 2 et figure 2). La moyenne des captures sur la période 1995-2004 se situe autour de 105.500 tonnes avec un pic à 142.619 tonnes en 2003.

Tableau 2 - Evolution des captures de la pêche artisanale et de la pêche industrielle (en tonnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pêche Artisanale	52 031	49 808	48 544	47 081	54 916	59 579	71 579	65 985	91 439	57 230
Pêche Industrielle	23 230	29 808	50 822	39 971	41 030	59 457	65 682	55 542	51 181	41 965
TOTAL	75 261	79 616	99 366	87 052	95 946	119 036	137 261	121 527	142 619	99 195
Dont										
<i>Poissons</i>	67 070	72 368	90 812	79 687	60 631	101 552	127 796	111 722	134 641	92 201
<i>Crustacés</i>	1 081	1 097	1 709	1 330	1 216	2 272	2 438	2 277	1 411	1 131
<i>Mollusques</i>	7 110	6 151	6 845	6 035	6 599	5 212	7 027	7 528	6 567	5 863
	75 261	79 616	99 366	87 052	68 446	109 036	137 261	121 527	142 619	99 195

Figure 2 - Captures des pêches artisanales et industrielles (1995-2004) en Guinée



Evolution des flottes industrielles

La pêche industrielle est pratiquée par des flottilles comprenant d'un côté les chalutiers (poissonniers pélagiques, poissonniers démersaux, crevettiers et céphalopodiers) évoluant sur le plateau continental et/ou sur le talus continental, de l'autre les senneurs et les palangriers (thoniers) opérant dans les eaux profondes (plus de 200 m de profondeur).

En 2006, les navires industriels étaient au nombre de 120 dont 21 sous statut guinéen, 33 étrangers sous licence et 66 entrant dans le cadre d'accords de pêche. Les navires thoniers sont exclusivement étrangers.

On peut distinguer 3 grandes catégories de navires industriels :

- *Les navires sous statut national* : il y a peu de navires strictement nationaux. En 2006, sur les 21 navires industriels sous statut national, on en comptait 6 strictement guinéens. Les 15 autres étant des joint-ventures avec principalement des Coréens (6 navires) et des Espagnols (3 navires).
- *Les navires étrangers sous licence* : Ces navires étrangers ou basés à l'étranger sous licence sont au nombre de 33 dont majoritairement des navires coréens (4), guinéens (3), sénégalais (3), marocains (2), mais aussi espagnols, comoriens, russes et honduriens.
- *Les navires étrangers sous accords de pêche* : au nombre de 66 au total, ils comprennent les navires sous accords avec l'Union européenne (39 navires en 2006, chalutiers crevettiers, céphalopodiers, poissonniers, senneurs, canneurs et ligneurs) et avec la Chine (27 navires en 2006, chalutiers poissonniers et chalutiers céphalopodiers).

Le nombre de navires industriels a fortement augmenté depuis les années 1980 et 2001, passant de 40 à 213 ; à partir de 2001 il a commencé à régresser (tableau 3).

Tableau 3 – Evolution de la flotte industrielle

Année	Statuts et nombre des navires					Total
	Etrangers	Etrangers basés	Guinéens	Chinois	UE	
2001	67	50	17	22	57	213
2006	6	27	21	27	39	120

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2006
Nombre de navires	40	80	78	65	102	60	70	65	161	161	148	185	213	189	120

Source : Ministère de la pêche et de l'aquaculture

Captures et débarquements des pêches industrielles

Les principaux groupes d'espèces ciblées sont les petits pélagiques (la sardinelle ronde, les maquereaux, les chinchards, etc.), les thonidés (principalement l'albacore, le listao), les poissons de fond (les communautés à sciaenidés, à sparidés et à lutjanidés), les crevettes (la crevette rose, la crevette guinéenne et la crevette du large) et les céphalopodes (les seiches et les poulpes).

Les captures totales ont augmenté de 23.230 tonnes en 1995 à 65.682 tonnes en 2001 puis ont connu une baisse pour atteindre 41.965 tonnes en 2004 (tableau 4).

L'effort de pêche industrielle total correspondant à ces prises s'est accru de 12.676 jours de pêche à 28.688 jours de pêche entre 1995 et 2001. De 2001 à 2004, il baisse jusqu'à 19.561 jours de pêche. La tendance générale de l'évolution de l'effort de pêche est à la hausse.

En 2004, Les captures par type de navire industriel se sont réparties comme suit :

- les captures conservées des poissonniers pélagiques se sont élevées à 10.077 tonnes pour un rendement journalier de 22,294 tonnes.
- Les captures conservées des chalutiers de pêche démersale ont été de l'ordre de 16.742 tonnes pour un rendement journalier de 1,78 tonnes.
- Les captures conservées des céphalopodiens se sont élevées à 10.185 tonnes pour un rendement journalier de 1,644 tonne.
- Les captures conservées des crevettiers ont porté sur 2.658 tonnes pour un rendement journalier de 0,872 tonne.

Tableau 4 - Captures et débarquements de la flotte industrielle en Guinée (tonnes)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Captures	23 300	29 808	50 822	39 971	41 030	59 457	65 682	55 542	51 181	41 965	45 869
Débarquements	12 729	10 772	10 297	18 682	28 398	27 934	29 649	21 373	23 407	31 320	21 456
Rapport débarquements/captures	55	36	20	47	69	47	45	38	46	75	48

Evolution de la flotte artisanale maritime

La pêche artisanale maritime a connu une nette évolution au cours de ces 20 dernières années. Elle s'est diversifiée, non seulement par sa pratique mais également par les espèces qu'elle cible. Il serait ainsi plus approprié de parler de pêches artisanales.

La pêche artisanale est pratiquée par 30.000 pêcheurs, soit 27.000 Guinéens et 3.000 étrangers en provenance du Sénégal, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau. Elle évolue dans 120 débarcadères (recensement de 2001) repartis le long du littoral (320 km). Ce sont en général des débarcadères d'accès difficile par voie terrestre. Avec l'appui de partenaires comme la JICA, la BAD, l'AFD, l'UE, le PNUD, certains de ces débarcadères sont déjà aménagés et disposent d'infrastructures modernes (quai de débarquement, fabrique de glace, chambre froide, centre de fumage, station d'essence, etc.).

En 2001, le parc piroguier était estimé à 3.636 embarcations actives motorisées à environ 29%. Conakry compte près de 1.037 embarcations soit environ 28% du parc national, avec un taux de motorisation de 54%. En 2005, ce parc piroguier comprend le même effectif mais avec un taux de motorisation amélioré à 40%. Le parc de Conakry est monté à un taux de motorisation de 77% avec cependant sensiblement le même nombre d'embarcations.

La pêche est effectuée à partir de quatre types de pirogues (*kurou*, *gbanken*, *salan* et *flimbote*) de taille variant entre 8 et 20 m. Les modes de propulsion sont fonction des types de pirogues et d'engins de pêche utilisés. Généralement, les pirogues *kurou* et *gbanken* qui sont des monoxyles sont propulsées par la voile et les pagaies. Les pirogues *salan* sont propulsées par la voile et les moteurs hors bord (dont la puissance varie de 15 à 25 CV) et les pirogues *flimbote* sont toutes motorisées (40 CV).

La gamme des engins utilisés par la pêche artisanale a été répertoriée par la recherche halieutique en 14 types, engins de pêche qui sont constitués par 6 grands groupes : (i) les filets maillants dérivants (à ethmalose et à espèces démersales) ; (ii) les filets encerclants (à mullet, ethmalose et otolithes) ; (iii) les filets maillants calés (à petites, grandes ou très grandes mailles) ; (iv) les filets tournants ; (v) les filets soulevés ou retombants (tète yèlè, épervier) et (vi) les lignes et palangres (tableau 5).

Tableau 5 – Rendement journalier moyen des six groupes d'engins de pêche artisanale (2004)

Type d'engin	Rendement journalier (kg)
Filet maillant calé qui capture les barracudas, les gros capitaines	60
Filet maillant dérivant ciblant les petits pélagiques côtiers	103
Palangre qui pêche les machoirons, les barracudas, les capitaines	113
Ligne qui cible les dorades, les carpes rouges, les grondeurs	159
Filet maillant encerclant pêchant les otolithes et autres poissons	183
Filet tournant qui capture les ethmaloses et les sardinelles	220

Avec le développement de l'exportation du poisson frais de la pêche artisanale, la raréfaction de la ressource et l'éloignement des zones de pêche, les pêcheurs artisans ont de plus en plus recours à des caisses à glace embarquées à bord des pirogues pour conserver la qualité des poissons pêchés.

Captures et débarquements de la pêche artisanale maritime

Les captures annuelles moyennes oscillent autour de 60.000 tonnes soit plus de la moitié des captures totales de toute la pêche maritime (artisanale et industrielle). Ces captures sont composées majoritairement d'espèces pélagiques (sardinelle et ethmalose) et démersales (*Sciaenidae*, *Lutjanidae*, *Sparidae*) de haute valeur marchande. Sur la période 1995-2001, les captures totales se sont accrues de 52.000 à 71.000 tonnes environ. Au cours de la période 2001-2004, elles ont chuté jusqu'à atteindre 57.230 tonnes. Globalement, les captures totales sont en augmentation par rapport à 1995 (tableau 6).

L'effort de pêche artisanale total correspondant à ces captures est passé également de 351.412 jours de mer en 1995 à 477.764 jours de mer en 2001 puis a diminué jusqu'à 432.769 jours de mer en 2004. Globalement, l'effort de pêche est en augmentation par rapport à l'année 1995.

Tableau 6 - Captures et débarquements de la flotte artisanale maritime en Guinée (en tonnes)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Captures	52 031	49 808	48 544	47 081	54 916	59 579	71 579	65 985	91 439	57 230	59 819

Evolution de la pêche continentale

Par rapport au potentiel disponible, la pêche continentale mobilise pour le seul bassin du haut Niger (une partie des 39% du bassin du Niger), près de 1.800 pêcheurs pour un potentiel de production estimé à environ 13.000 tonnes de poisson par an¹. Ce potentiel est cependant loin de refléter la totalité des opportunités offertes par le milieu naturel.

D'une manière générale, le potentiel subit une lente diminution du fait de la dégradation de l'environnement terrestre liée à la disparition du couvert forestier, aux feux de brousse, aux pratiques culturelles inadaptées. L'ensemble de ces facteurs a contribué à fragiliser les sols, entraînant une érosion accélérée, une sédimentation dans le lit des rivières, la réduction radicale de la lame d'eau et la disparition des trous d'eau où le poisson trouvait jadis refuge.

Le métier de pêcheur n'est plus, comme jadis, une exclusivité des *Somonos* et des *Bozos* venus de la région de Siguiri et du Mali en campagne de pêche chaque début d'année. De nombreux cultivateurs autochtones se sont mis à cette nouvelle activité. Dans le même temps, des somonos se sont sédentarisés et ont entrepris des activités agricoles.

L'accès à la pêche est libre, y compris pour les étrangers. Cette règle ancienne traduit une tradition d'hospitalité et d'impossibilité d'appropriation individuelle des ressources exploitées. On assiste cependant à une évolution des comportements liée à une pression de plus en plus forte sur la ressource : conflits entre migrants et sédentaires, tentatives d'appropriation de l'espace fluvial, intimidations diverses, autolimitation de l'effort de pêche, recherche d'une diversification de l'activité.

La relative raréfaction de la ressource engendre également des réactions salutaires de rationalisation de l'exploitation au niveau local : fixation de périodes de fermeture, interdiction de certains engins de pêche. Il s'agit de propositions émanant des communautés de pêche et entérinées par l'Administration. La loi, en effet, encourage ce genre de pratiques.

La pêche continentale est caractérisée par l'utilisation d'engins et de technologies traditionnelles. Les engins les plus couramment utilisés sont les nasses, les lignes, les filets éperviers, les filets de barrage, etc. (tableau 7). Faute de suivi de cette activité, le rendement de ces engins n'est pas connu.

¹ Atlas économique de la Guinée, 2001.

Tableau 7 - Détails des méthodes de pêche continentale

Méthode de pêche	Caractéristiques des engins de pêche	Méthode d'utilisation	Poissons ciblés
Filet maillant	Nylon mono filament : 0,20 - 0,30 mm Nylon multi filament : 210 d/2-6 Maille : 50 mm - 100 mm Longueur : 20 -30 m (Guinée Forestière) ; 50 - 100 m (Haute Guinée)	Pendant la période d'étiage, placement en travers, pendant la période de crue, en équilibre sur le flux le long de la rive. En général, placement le soir et retrait le matin.	Poissons benthiques tels que silure
Filet dérivant	Caractéristiques et dimension du filet identiques à celles du filet maillant. La différence est la présence ou non de plombs.	Dérive sur 500 m à 1 km sur le flux du fleuve. Opérations pratiquement seulement la nuit, mais parfois la journée	Poissons semi-pélagiques (tilapias).
Filet tournant	Nylon multi filament : 210 d/12-60 Maille 50 mm - 100 mm Longueur 50 - 200 m (selon la largeur du fleuve)	Selon la dimension du filet, le filet est tiré à 5 personnes s'il est petit, à 10 s'il est grand. Si les pirogues sont petites, deux pirogues sont utilisées pour l'opération de pêche.	Principalement des poissons nobles (nilo-tilapia)
Epervier	Engin de pêche conique en nylon multi filament Environ 5 m de long	Opérations de jour comme de nuit. Souvent utilisé pendant l'attente pour le filet maillant.	Poissons pélagiques et semi-pélagiques
Palangre	Ligne principale multi filament 20-100 m Ligne secondaire multi filament 0,5 m Intervalle entre les lignes secondaires 1 m	Comme pour le filet maillant. De petits poissons servent d'aliment.	Poissons benthiques tels que silure
Nasse	Demi-sphère d'environ 50 cm de diamètre obtenue en attachant du filet sur un cadre en bois de plante grimpante. 2 à 3 ouvertures de 10 cm de rayon.	Laissée dans l'eau en permanence, contrôle et mise en place des aliments une fois par jour. Les aliments sont des résidus de céréales cuits et mis en boule. (Barrage de Sélingué)	Poissons semi-pélagiques végétariens

Aquaculture (pisciculture et crevetticulture)

Selon un rapport de la FAO (Division « Mise en valeur des ressources en eaux et en terres »), le potentiel des terres où un contrôle de l'eau est possible est évalué à 520.000 ha, dont 140.000 ha de terres en mangrove et arrière mangrove, 200.000 ha de plaines alluviales fluviales et 180.000 ha de bas-fonds dont 80.000 réellement irrigables. Le potentiel en terres aménageables pour une maîtrise totale des eaux d'irrigation et/ou de drainage est estimé à 364.000 ha. La plus grande part du potentiel global se concentre au niveau de la Guinée maritime et de la Haute Guinée. Ce potentiel est favorable à un développement important de l'aquaculture qui reste cependant embryonnaire faisant ainsi face à des balbutiements.

En ce qui concerne la pisciculture, son début remonte aux années 50 avec la réalisation des premières stations piscicoles à Kindia, Mamou, Pita et Beyla. Depuis, ce n'est qu'en 1990 que le gouvernement, appuyé par la FAO, a entrepris une action d'envergure d'exploration des potentialités qui a, entre autres, abouti à la construction d'une station à Mamou dans le cadre du projet ODEPAG. Le projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture financé par l'AFD et la BAD préconise une technologie relativement élaborée et vise une clientèle constituée d'une élite peu nombreuse. Cette stratégie qui mobilise de gros moyens est assortie de plusieurs contraintes qui constituent autant de fragilités, en particulier pour l'alimentation des poissons. On notera que les fermes privées conçues sur ce modèle sont extrêmement rares en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs autres expériences différentes de par leurs approches (protocoles et itinéraires techniques) ont été appliquées au fil du temps. Celles-ci sont cependant restées sans impacts sur le développement de la pisciculture.

A ce jour, l'essentiel des activités se concentrent dans les bas fonds de la Guinée forestière où, avec une production annuelle estimée à 100 tonnes, plus de 5 actions animées par un nombre important de pisciculteurs spontanés se développent. Parmi les actions les plus significatives en cours, le Projet de pisciculture en Guinée forestière (PPGF) apparaît comme la plus cohérente à travers une bonne intégration dans le cadre rural, la recherche d'une adéquation avec les capacités techniques et financières, des opérateurs potentiels, une pédagogie soignée et des références sérieuses dans le sous-région.

Par rapport à la crevetticulture, l'étude du schéma directeur réalisée par la BAD a confirmé l'existence d'énormes potentialités le long du littoral, ce qui est conforme au descriptif ci-dessus. Le projet SAKOBA initié à hauteur de 50 millions de US\$, n'a malheureusement pas atteint les résultats escomptés et a été arrêté depuis plus de 5 ans.

Au regard du potentiel existant (520.000 ha) et de la forte demande (emplois, alimentation, revenus), un appui au développement de l'aquaculture en Guinée est nécessaire.

1.1.3 Valorisation des captures

Transformation des produits de la pêche artisanale et industrielle

Les produits fumés : Ils constituent un produit de consommation locale, destiné en priorité à la Guinée Forestière bien que la raréfaction et donc les prix élevés des poissons dits nobles sur le marché de Conakry, ainsi que la forte concentration de la population guinéenne en Basse Côte entraînent une augmentation de la consommation de ce produit à Conakry. Ils sont également exportés vers les Etats Unis d'Amérique et la sous-région.

Le fumage court est le type de transformation le plus pratiqué à Conakry par 70,9% des opérateurs contre 6% pour le fumage long. On note cependant, différentes combinaisons de techniques de transformation en fonction des stratégies que déploient les opérateurs et des contraintes auxquelles ils doivent faire face.

Produits salés-séchés : Ils sont destinés exclusivement au Ghana. En 2005, les exportations totales ont été évaluées à 143 tonnes, soit une valeur de 257,4 millions de FG². La valeur nominale des licences de pêche (600 millions de FG) représente 3,2% de la valeur cumulée des exportations (5.382.400.000 FG).

Les ailerons des requins : les ailerons collectés sont acheminés à Conakry avant d'être conditionnés et expédiés par voie aérienne vers l'Asie (Japon, Chine). Les données disponibles pour l'année 2005 indiquent une exportation totale de 20,5 tonnes (Source : SIAQPPA/CAFEX). En valeur, cela représente une moyenne de la valeur du produit au producteur de 5,125 millions de FG. En 2005, les exportations d'ailerons de requins ont atteint 21 tonnes. En moyenne, l'investissement initial dans la pêche aux requins est de 38 millions de FG. Ce montant se répartit entre la barque, le moteur de 40 CV et le filet. C'est certainement pour cette raison que les armateurs de ce type d'embarcation sont le plus souvent des commerçants ou des cadres nantis.

Les transformateurs : Les pêcheurs migrants arrivent depuis trois années avec un groupe de gens qui se charge de la récupération des carcasses de requins pour le salage séchage. Jeunes aussi, ces transformateurs bénéficient de près de 70% des débarquements totaux effectués par leurs pêcheurs. D'après une estimation faite à Kamsar en 2004 (Solié et *al.*, 2005), seuls 37% des carcasses

² 1US\$ = 4.926 FG au taux des nations unies du mois de novembre 2008

reviennent aux guinéennes fumeuses de requins. L'épuisement progressif des zones de pêche oblige à effectuer des marées de plus longue durée et les captures par sortie peuvent atteindre jusqu'à 50 individus de tailles diverses.

Les produits de la pêche industrielle subissent peu de transformation. Ils sont vendus frais ou congelés sur le marché national ou sont exportés (poisson entier frais ou congelé) vers les marchés d'Europe et d'Asie.

Marché national des produits de la pêche

Les principaux types de produits de pêche commercialisés sur le marché guinéen, sont :

- le poisson pélagique congelé débarqué par la pêche industrielle ;
- le poisson pélagique importé par les sociétés de mareyage ;
- les poissons démersaux des navires guinéens, des bateaux étrangers basés et les livraisons contractuelles des accords de pêche avec l'UE et la Chine ;
- le poisson fumé sec qui couvre tout le territoire national (marchés urbains et ruraux) ;
- le poisson frais, vendu dans un rayon limité autour des centres de débarquement ;
- le poisson fumé léger, écoulé dans les marchés situés aux abords des zones de production.

A cette nomenclature s'ajoutent les flux des produits transformés de pêche artisanale (2.061,4 tonnes de produits divers en 1997) en provenance des pays limitrophes de la Guinée.

Produits issus de la pêche industrielle

La commercialisation des produits de la pêche industrielle commercialisés sur le marché national se fait de deux manières : (i) circuit du pélagique congelé ; et (ii) circuit des sociétés de consignation (produits glacés et congelés).

Le circuit du pélagique congelé est assuré par la société COTRAG (COGIP) dans 20 localités où elle possède des chambres de stockage d'une capacité de 30 à 50 tonnes (640 tonnes au total) et par la compagnie SONIT-PECHE qui a une capacité de 260 tonnes de stockage et est installée dans 16 villes du pays.

Les autres sociétés, dites de consignation, se livrent de temps à autre à la commercialisation de leurs produits. La vente se fait directement à partir des cales des navires une fois ceux-ci à quai. La distribution vers les marchés de Conakry et ceux de l'arrière pays est organisée à partir de camions souvent mal équipés et qui servent du reste de points de vente directe une fois sur les marchés cibles.

A titre d'exemple, la société SOGUIPECHE, réalisation de l'Etat aujourd'hui sous gérance privée jusqu'en 2010, dispose de trois chambres négatives d'une capacité totale de 3.000 tonnes, de 2 chambres positives, d'une salle de traitement de 2 tunnels de congélation, d'une fabrique de glace de 20 tonnes par jour, d'un atelier d'entretien et de 2 magasins. Cependant, ces infrastructures sont dans un état de dégradation avancée. Les poissons qui y transitent en sortent souvent altérés ou arrivent sur les marchés lointains dans un état de décomposition avancée.

La commercialisation des produits se fait dans les quatre régions naturelles du pays tantôt dans des camions frigorifiques, tantôt dans des camions de transport ordinaires. Dans tous les cas les produits arrivent au consommateur dans un état généralement défectueux vu les conditions de stockage au départ de Conakry, de transport et de stockage à l'arrivée par manque généralisé d'électricité. Ainsi à ce jour, la commercialisation des produits congelés de pêche industrielle, constitue un problème en soi.

En plus des questions techniques de conservation et de distribution, l'organisation du métier de mareyeur demeure entière, ce qui rend les pratiques peu favorables à la mise à disposition du poisson de bonne qualité à des prix abordables aux consommateurs.

Produits issus de la pêche artisanale maritime

La pêche artisanale est le principal pourvoyeur du marché local en produits de la mer et emploie des centaines de milliers d'hommes et de femmes. Cette contribution semble peu importante comparée à celle des autres secteurs de l'économie nationale. Toutefois, sur le plan de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois, la pêche joue un rôle considérable, notamment dans les communautés littorales (Sakama, Bongolon, etc.), où les emplois liés à la pêche conditionnent la survie ou la disparition de tout un village.

L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché intérieur sous la forme fumée. Les poissons débarqués sont vendus par les pêcheurs aux femmes qui participent activement au processus d'achat au débarcadère, de transformation et de vente sur les différents marchés du pays. Le contenu et la portée des activités de ces femmes peuvent se classer comme suit :

- Fumeuses : elles achètent le poisson au niveau du débarcadère, procèdent au fumage et écoulent les produits obtenus dans la même zone. Il arrive parfois que ces femmes fassent le fumage du poisson appartenant à des mareyeurs qui dans ce cas leur payent cette prestation.
- Commerçantes : elles achètent le poisson fumé et le poisson frais sur le débarcadère et les transportent sur des marchés en dehors de la zone pour les revendre.
- Fumeuses-commerçantes : certaines femmes effectuent les deux activités à la fois. Elles fument le poisson au débarcadère, et vont vendre les produits obtenus sur les marchés régionaux et urbains. Certaines vendent aussi bien le poisson frais que le poisson fumé.

Produits de la pêche continentale

Le poisson issu du milieu continental est vendu généralement frais. Pendant la période de bonne pêche (novembre – février), les pêcheurs font recours au fumage ou au séchage pour conserver le produit après une mévente.

Le produit dans tous les cas se retrouve sur le marché sous les formes suivantes : frais, fumé, séché, salé séché ou fumé salé.

La commercialisation se fait dans les grandes villes et à l'occasion des marchés hebdomadaires. Le transport est effectué à pied pour les petites distances, à vélo, à moto et engins à quatre roues pour les moyennes et grandes distances.

Selon des enquêtes menées en 2007 grâce à la coopération avec la JICA, du poisson fumé et séché est importé du Sénégal et de la Gambie pour les marchés de la Moyenne Guinée et de la Guinée forestière dont le volume est estimé à 2.500 t /an.

Les marchés d'exportation

Exportations de produits congelés

La contribution de la Guinée au marché mondial de poisson se limite à la fourniture de poissons entiers. En 2001, les bateaux de l'UE ont généré à eux seuls des prises de 65.682 tonnes (hors thon), en augmentation par rapport à 1995 (23.230 tonnes). Les produits sont commercialisés entiers sans aucune transformation préalable à part la congélation en mer. Les volumes concernés par cette filière en 2003 sont :

- Poissons démersaux : 23.658 tonnes³
- Crevettes : 3.951 tonnes⁴
- Céphalopodes : 9.412 tonnes⁵

Depuis quelques années on note le développement du commerce à l'exportation du poisson frais et à l'importation du poisson pélagique congelé.

Exportations de produits frais et dérivés

Il existe une vingtaine de sociétés de traitement et d'export de produits halieutiques dont 6 spécialement tournées vers l'Europe. Cette corporation regroupée au sein de l'AGEXPHA (Association Guinéenne des exportateurs des produits halieutiques) très active dans les domaines du frais, des ailerons, des vessies natatoires et autres poissons vivants mobilise une importante main d'œuvre, génère des revenus appréciables et fait vivre près de 6.000 personnes.

La pêche artisanale exporte également 1.500 à 6.500 tonnes de produits de la pêche par an à destination des États de l'Union européenne (poissons frais), les États Unis d'Amérique (poissons fumés) et certains pays de l'Asie (ailerons de raies et requins) et de l'Afrique (chair fumée de raies et requins) contribuant ainsi jusqu'à 75 % de la valeur ajoutée des pêches maritimes. D'après Greboval in Fontana (1998) l'essor de l'ensemble du secteur artisanal aurait créé, entre 1985 et 1995, une valeur ajoutée additionnelle de 23 milliards FG soit 23 millions US\$

Pour faciliter ces exportations de produits frais et autres, une structure dénommée CAFEX (Centre d'appui à la formalisation des exportations) est mise en place à l'aéroport de Conakry. Celle-ci indique que pour le poisson frais de la pêche artisanale, la quantité totale exportée en 2003 à partir de l'aéroport de Conakry vers l'UE est évaluée à 1.185 tonnes toutes espèces confondues pour une valeur correspondante estimée (sur la base du prix moyen à la production) à près de 4 milliards de FG (tableau 8).

Tableau 8 – Evolution des importations et exportations de poissons (tonnes)

Année	1997	1998	1999	2000	2002	2003	2004
Importations par cargos	3 197	5 191	21 974	14 109		27 623	
Importations par voie terrestre	2 064	1 448					
Exportations de produits congelés			695	2 524	2 835	1 188	3700
Exportations de poisson séché					33	114	
Exportations de produits fumés						114 158	
Exportations de nageoires de requins						7 854	
Exportations de produits frais					1 185		1 087
Exportations de poissons vivants (individus)						88 315	58 594

Source : Bulletins annuels des statistiques de pêche (ONP)

Quant aux nageoires de requins séchés et les vessies natatoires des otolites, la quantité totale exportée vers l'Asie s'élève à près de 8 tonnes pour une valeur à la production estimée à près de 2 milliards de FG.

La quantité totale de poisson fumé exportée à partir de l'aéroport de Conakry est évaluée à 114 tonnes pour une valeur correspondante estimée (sur la base du prix moyen à la production) à 684

³ Bulletin Statistique des Pêches n°9, CNSHB - décembre 2004.

⁴ Bulletin Statistique des Pêches n°9, CNSHB - décembre 2004.

⁵ Bulletin Statistique des Pêches n°9, CNSHB - décembre 2004.

millions de FG. Ce poisson fumé sec fait l'objet d'exportation dans certains pays africains, européens et aux États-Unis. Il conviendrait de noter aussi l'essor rapide pris par le commerce des animaux aquatiques vivants.

Ainsi la valeur totale à l'exportation des produits de pêche artisanale par l'aéroport de Conakry en 2003, est estimée à 6,7 milliards de FG. Les produits séchés et salés séchés qui sont représentés notamment par les crevettes écoulées sur le marché étranger, la chair de requin salée séchée (vendue au Ghana) et le poisson salé séché (entièrement revendu au Sénégal) sont aussi au nombre des produits destinés aux marchés extérieurs dont les flux et les valeurs correspondantes sont inconnus.

L'opportunité d'exportation des produits frais de la pêche artisanale maritime est compromise par les difficultés du pays à lever les contraintes sanitaires pour l'accès aux marchés porteurs.

Les prix à l'exportation extrêmement intéressants ont ainsi conduit la pêche artisanale à un report d'effort de pêche vers les espèces démersales sollicitées par les marchés porteurs étrangers et conséquemment à un appauvrissement du marché national. La part de plus en plus active des marchés porteurs a beaucoup influencé la destination du marché ces dernières années au point de compromettre sérieusement les dynamiques traditionnelles de production alimentaires.

1.2 Place de la pêche dans le contexte politique et économique national

Plusieurs réformes de libéralisation de l'économie et d'amélioration de l'environnement pour l'investissement privé, ont été lancées en 1984, avec le passage de la Guinée d'une économie centralisée à une économie libérale. De 1992 à 1999, l'efficacité de l'économie s'est améliorée et la croissance a atteint une moyenne de 4,4% par an. A la fin des années 1990, l'inflation avait été ramenée à un chiffre et le déficit fiscal dépassait à peine 3% du PIB. Cette croissance stable et forte a été due essentiellement aux secteurs de l'agriculture, des mines, de l'élevage et de la pêche.

Depuis 2000, la performance économique du pays s'est affaiblie et la croissance s'est ralentie, à la fois en raison de difficultés politiques et d'une gouvernance interne détériorée et à des chocs économiques exogènes. Ainsi de 2000 à 2004, le relâchement dans la mise en œuvre des réformes économiques, couplé à l'incertitude croissante des politiques et la détérioration des institutions publiques a entraîné une augmentation du déficit moyen (~5% du PIB), un ralentissement de la croissance (en moyenne 2,8%/an) et une hausse de l'inflation qui a atteint 39% en 2006.

La détérioration de l'environnement politique et institutionnel a eu pour conséquences, l'affaiblissement de l'assistance extérieure à la Guinée, la chute de la croissance générale et l'aggravation de l'inflation, le ralentissement des investissements, la volatilité de la croissance des secteurs primaires et secondaires et le déclin de la croissance du secteur tertiaire.

Le pays dispose néanmoins de ressources et d'opportunités et pour une croissance accélérée et une diversification de l'économie, au nombre desquelles les mines, l'agriculture, l'élevage et la pêche peuvent jouer un rôle de premier plan. Néanmoins, à ce jour le pays reste dépendant du secteur minier qui représente 91% des exportations (2007).

A la faveur des événements sociopolitiques survenus depuis 2006, les pouvoirs publics ont été engagés à combattre la corruption et à combler les besoins urgents des populations, ce qui a permis d'asseoir la trajectoire d'une croissance soutenable à base large caractérisée par un taux d'inflation ramené à 10% en mars 2008, taux fortement inhibé par les effets de la montée vertigineuse du coût des produits pétroliers et des produits liés à la crise alimentaire mondiale enregistrée depuis avril 2008.

Le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons. Néanmoins, la contribution de la pêche à ces objectifs est au mieux en stagnation (contribution au budget), voire en baisse (consommation nationale de poisson et approvisionnement des régions intérieures).

En raison des faiblesses du système de suivi du secteur (y compris le système statistique), les contributions du secteur de la pêche aux indicateurs macro économiques sont encore mal connues (tableau 9).

Tableau 9 – Indicateurs clés, sociaux et économiques

Indicateurs sociaux & indicateurs de pauvreté		Indicateurs économiques clés	
Population (millions 2006)	9,2	PIB (courant US\$ billions, 2006)	3
Taux de croissance de la population (% 1995-2004)	20	Total dette/PIB	105,6
Population urbaine (%)	36	Real PIB par habitant (US \$ 2006)	313
Espérance de vie à la naissance	54	Part du PIB – Agriculture (% 2006)	13,5
Mortalité infantile (pour 1.000)	96	Part du PIB - Forêts (% 2006)	2,3
Indice de développement humain	160 sur 177 pays	Part du PIB - Mines (% 2006)	16,3

Source : FMI et PNUD

1.2.1 Contribution du secteur au budget de l'Etat

La contribution de la pêche industrielle au budget de l'Etat (accords de pêche, vente de licences, amendes, location du patrimoine etc.) a été en 2001 de 12 milliards de FG soit 2,5% du budget. Pour la pêche industrielle, la contribution au budget de l'Etat est appréhendée notamment à travers les licences de pêche et les fonds de contrepartie des accords de pêche avec les pays tiers.

En 2005, le plan de gestion des pêcheries du Ministère de la pêche et de l'aquaculture fixe ces redevances à 1.500 \$US par licence de pêche artisanale aux requins, 750 \$US pour la pêche artisanale étrangère, 200.000 FG pour la pêche artisanale nationale et 50.000 FG pour les autres types de pêche. A noter que les pirogues monoxyles sont dispensées du paiement de toutes redevances. Sur cette base, et en prenant en compte les informations disponibles sur le parc piroguier, les redevances annuelles de la pêche artisanale se chiffrent approximativement à 750 millions de FG.

1.2.2 Contribution au PIB

En 2001, la contribution de la pêche au PIB a été de 1,88 % dont 0,17% pour la pêche industrielle et 1,71% pour la pêche artisanale maritime. En 2002, cette contribution est de 1,80% dont 0,23 % pour la pêche industrielle et 1,57% pour la pêche artisanale maritime.

La contribution directe de l'activité de pêche, calculée à partir des données des comptes nationaux, est de 80,8 milliards de FG en 2001 et de 118,7 milliards en 2002, soit respectivement 1,36% et 1,97% du PIB. La contribution directe de l'activité de pêche, calculée à partir des données de l'étude PMEDP (Faro, Diallo & Diallo, 2005) est de 222,05 milliards de francs guinéens en 2001 et de 204,7 milliards en 2002 pour l'ensemble des débarcadères de la pêche maritime sur le littoral guinéen et des sociétés de pêche industrielle, soit respectivement de 1,88 % et 1,80 % du PIB.

1.2.3 Contribution à la sécurité alimentaire

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales en Guinée est relativement importante. Selon l'Atlas économique de la Guinée, en 2001 elle est estimée à 40%. Par ailleurs, le bulletin statistique des pêches du CNSHB indique le Guinéen a consommé en moyenne 20 kg de poisson en 2003. La consommation annuelle individuelle de poisson avant 2003 était estimée à 13 kg par le Ministère de la pêche et de l'aquaculture.

Sur cette base, on peut considérer que cette consommation par tête d'habitant a régressé en 2007 pour avoir chuté à moins de 13 kg, avec un déséquilibre marquant de l'approvisionnement entre la zone maritime et l'arrière-pays. Les causes de cette détérioration sont multiples et se traduisent par un ensemble de contraintes.

Cette situation pourrait être associée à la dégradation de l'état général des ressources dont les indices d'abondance ont drastiquement chuté de 250 kg/30 mn de chalutage en 1985 à moins de 50 kg/30 mn en 2007. Il conviendrait d'y associer l'affaiblissement des arrangements contractuels qui a défavorisé les débarquements de poisson. A cet effet, même si la majeure partie du poisson disponible à la consommation provient de la production locale, la Guinée importe une part importante des produits de la pêche consommés par ses habitants.

1.2.4 Contribution au commerce extérieur

La contribution de la pêche artisanale au commerce extérieur est difficile à évaluer étant donné l'insuffisance des statistiques disponibles. En effet, les données existantes pour les importations datent de 1997 et concernent les importations par voie terrestre. Les flux en provenance des pays limitrophes de la Guinée pour tous types de produits confondus s'élèvent à 2.061,4 tonnes pour une valeur estimée à près d'un milliard de FG. En ce qui concerne les exportations, il y a un effort de collecte de ces données au niveau de l'aéroport de Conakry par le CAFEX (Centre d'appui à la formalisation des exportations) qui enregistre les circuits et les flux à l'exportation de produits frais et fumés de la pêche artisanale ainsi que d'autres types de produits tels que les nageoires de requins séchées.

En 2003, la quantité totale de poisson frais issu de la pêche artisanale, exportée à partir de l'aéroport de Conakry est évaluée à 1.188 tonnes toutes espèces confondues pour une valeur correspondante estimée (sur la base du prix moyen à la production) à près de 4 milliards de FG. La quantité totale de poisson fumé exportée à partir de l'aéroport de Conakry est évaluée à 114 tonnes pour une valeur correspondante estimée à 684 millions de FG. Quant au type de produit nageoire de requins séchés, la quantité totale exportée s'élève à près de 8 tonnes pour une valeur à la production estimée à près de 2 milliards de FG. Ainsi la valeur totale à l'exportation des produits de pêche artisanale en 2003 est estimée à 6,7 milliards de FG. Assez curieusement, cette valeur représente près de 200% de la valeur totale des exportations des produits de toutes pêches enregistrées par la Direction nationale de la douane. Il ressort une insuffisante prise en compte des données de la pêche artisanale dans l'évaluation de la contribution du secteur de la pêche au commerce extérieur.

1.2.5 Contribution à l'emploi et aux revenus des ménages

Une revue bibliographique sur le nombre d'emplois générés par le secteur des pêches en Guinée laisse apparaître un manque notoire d'informations et de données sur le thème.

La pêche artisanale maritime, principal pourvoyeur d'emplois est peu connue. Les emplois de l'activité de pêche proprement dite sont évalués et connus à partir des recensements du parc piroguier effectués périodiquement par la recherche halieutique (le dernier recensement date de 2001).

Pour l'ensemble des activités post capture (transformation et commercialisation notamment), il n'existe pas de données résultant d'une évaluation cohérente et précise ; dans différents documents anonymes, on procède souvent par de grossières estimations lesquelles indiquent un effectif de 12.000 pêcheurs et 100.000 emplois indirects. Globalement, les emplois dans ce secteur sont donc estimés à 112.000 tous types d'activité confondus (pêche et activités connexes de la pêche), ce qui correspond à une contribution de moins de 4% à la population active de 2003 (3.074.915 actifs).

Le secteur de la pêche procure d'importants revenus aux personnes impliquées. Les données disponibles pour l'activité de pêche indiquent que le revenu mensuel net d'un armateur de pêche artisanale varie par type d'engin. Pour le débarcadère de Boulbinet à Conakry, ce revenu varie de 38.164 FG à 533.397 FG en 1995-1996 avec une moyenne de 181.578 FG. Cette moyenne est légèrement au-dessus du salaire de base d'un agent de l'administration publique de la hiérarchie «B» en 1996 (165.000 FG).

2. Environnement politique et institutionnel

2.1 Politique sectorielle

Au cours de la dernière décennie (1997-2007) qui correspond à l'échéance du Schéma directeur des pêches, la conjonction des divers facteurs macroéconomiques défavorables, a conduit à une très forte baisse de l'activité économique et du niveau de vie des populations.

La situation actuelle du secteur de la pêche indique que les différentes pratiques de gestion de la ressource n'ont pas été compatibles avec les objectifs affichés. A titre d'illustration, le pays ne tire que 5 % environ de la valeur totale des captures réalisées dans sa ZEE, la contribution à la sécurité alimentaire est en deçà des attentes avec l'un des plus faibles taux de consommation per capita de la sous région, la valeur ajoutée est extravertie et le nombre d'emplois nationaux est marginal au regard des potentialités du secteur.

En raison du déficit d'efficacité, de prospective et de prévisibilité, la situation actuelle de la pêche est le reflet des usages classiques faits des secteurs susceptibles d'être économiquement porteurs, où l'esprit de rente immédiate est privilégié sur la durabilité.

En pêche artisanale, la politique de l'Etat a été très orientée vers des approches lourdes et technologiques qui n'ont cependant eu qu'un effet secondaire sur le développement du secteur. Les différents projets initiés sont depuis toujours gérés sous l'égide du Cabinet du Ministère qui n'est cependant pas structuré pour en assurer de façon permanente le suivi rapproché, alors qu'il existe des Directions nationales qui en ont la vocation. A contrario, deux types d'interventions ont largement contribué à l'essor du secteur : l'approvisionnement en intrants et les projets de moindre envergure à caractère participatif ou communautaire.

De nos jours, les actions en cours ne semblent pas avoir tenu compte de cette expérience significative au point que l'on assiste à une rupture dans l'approvisionnement du marché national en produits de la pêche artisanale. Ceci est au développement de pêcheries artisanales destinées à l'exportation et pour lesquelles il existe des réseaux d'appui privés en matière de fourniture d'intrants et de financement systématique de marées au détriment des approvisionnements locaux qui sont cependant la principale vocation de la pêche artisanale. Cette tendance négative a besoin d'être inversée à travers des mesures politiques adaptées en vue de permettre au ce sous secteur de jouer pleinement son rôle dans la satisfaction de la forte demande sociale.

En aquaculture, les choix politiques ont aussi conservé leurs faveurs pour des approches lourdes et technologiques avec la SAKOBA pour la crevetticulture, les actions de ODEPAG à Mamou et celles actuelles du projet AFD/BAD à Macenta pour la pisciculture, au détriment des approches participatives ou communautaires. Les échecs ont été évidents avec notamment l'abandon des dites activités après qu'une quarantaine de millions de dollars investis sans résultats tangibles.

En pêche industrielle, la politique d'aide a certes enregistré de la part de l'Etat et des donateurs, un investissement de l'ordre 26,7 millions de US\$ (navires et équipements), mais la mise en œuvre de celle-ci s'est opérée de façon peu rationnelle en raison de plusieurs facteurs liés notamment à de mauvais choix technologiques et à des faiblesses de montage juridique et financiers des dossiers d'acquisition qui ont fait perdre au pays une partie de la flotte restée sous saisie à l'extérieur au profit du chantier naval. On peut citer la politique de portage qui est née du constat de la faiblesse de l'épargne nationale et du manque de crédits spécialisés pour les investissements privés. A cet effet, il s'était agi d'acquérir à partir des fonds publics, des infrastructures et équipements à rétrocéder aux opérateurs privés guinéens, le but étant de créer une capacité nationale et de faire en sorte que les consignataires, les armateurs et les acheteurs de produits de pêche, aient avantage à opérer sur une base domestique en vue de maximiser la valeur ajoutée locale. Il s'agissait conséquemment de cerner au plus près les besoins de ceux-ci et de mettre en place les outils incitatifs et contraignants qui auraient permis de constituer un embryon d'opérateurs industriels guinéens.

C'est dans ce cadre qu'il conviendrait de citer l'investissement par l'Etat, depuis les années 80, de plusieurs fonds dans la construction de 36 chalutiers glacières et congélateurs, des complexes frigorifiques (SOGUIPECHE), entrepôts frigorifiques et marchés de poisson, etc.).

L'autre politique d'aide a été constituée par un ensemble de mesures incitatives qui se sont opérées dans un contexte stratégique qui a manqué de liens notamment avec les dispositions, même partielles, des aliéas 1 et 2 de l'article 7 du Code de la pêche maritime qui stipule en substance que « les bateaux de pêche peuvent être guinéens, étrangers et étrangers basés en Guinée » et que « sont considérés comme bateaux de pêche guinéens, les bateaux qui sont propriété de l'Etat guinéen ou qui appartiennent pour au moins 51% de leur valeur à des ressortissants guinéens et à des sociétés ayant 51% du capital social appartenant à des guinéens ».

Il reste qu'il y a un vide juridique quant à la prescription par Décret, des mesures juridiques et pratiques pour faire respecter ces dispositions de même que la réglementation relative aux affrètements des bateaux de pêche par les sociétés guinéennes.

La politique de consignation qui fait obligation à tous les navires de pêche étrangers, de se faire représenter en Guinée par une société de la place dans le but de transférer progressivement aux opérateurs nationaux, des revenus et une capacité de gestion des flottilles industrielles, aurait dû se placer dans ce cadre. Cette politique conditionne que tout navire pour bénéficier d'autorisation de pêche, doit relever d'une société de pêche de droit guinéen. A ce niveau, aucun texte ne définit

encore le fonctionnement de cette consignation au point que les droits et devoirs y afférents ne ressortent ni dans le Code des pêches, ni dans le plan de pêche.

La politique de délivrance des licences et de fixation des niveaux de redevances qui sous tend cette initiative, aurait dû aller dans l'esprit de l'article 7 au sens d'un transfert progressif de la propriété des navires étrangers aux guinéens. Faute de cela, La diversification du statut des navires a plutôt constitué une contrainte par rapport à l'économie nationale car, dans bien des cas, ces statuts constituent encore de nos jours, une source d'évasion fiscale notoire. Le tableau ci après présentant la répartition des statuts de navires en 2001, indique 50 navires étrangers basés et 17 bateaux guinéens alors que le pays ne dispose pas de port de pêche.

L'implication dans la pêche industrielle, par « guinéisation », souvent complaisante, et affrètement interposés d'une part et la sous-estimation des TJB des bateaux, base fondamentale de calcul des redevances de pêche suite aux fausses déclarations des caractéristiques des navires d'autre part, a conduit les intervenants à profiter d'une situation de rente liée au différentiel de taux de redevances. Ce différentiel n'est rien d'autre qu'une subvention indirecte qui ne dit pas son nom, d'où une perte pour l'Etat de l'ordre de plusieurs millions de dollars par an qui auraient dû, dans un contexte de politique cohérente, servir à développer la pêche guinéenne. Cette défaillance politique et, en général, l'aide publique à la pêche industrielle, ont donc contribué à renforcer le caractère essentiellement spéculatif et marchand de celle-ci. Il est alors difficile d'expliquer la persistance de pratiques ambiguës à l'instar des modes de calcul des redevances basées sur le tonnage de jauge brute (TJB) et le statut des navires. Il en est de même de l'émiettement des licences de pêche comme ce fut le cas en 2001 qui a enregistré le passage de 213 bateaux de pêche lesquels ont bénéficié de 577 licences répétitives, soit un ratio d'environ 3 licences par bateau en un an.

En matière d'importation de poisson il manque de textes autorisant et réglementant l'activité qui avait été au demeurant volontairement considérée comme mesure inhibitrice de la production locale. L'activité n'a donc jamais été intégrée à la politique sectorielle alors qu'elle est l'une des principales sources d'approvisionnement des marchés locaux à la faveur de l'échec des stratégies d'appui à la production de la pêche industrielle nationale. En dépit de cette réalité qui s'est imposée de facto, cette activité d'importation souffre aujourd'hui du poids des nombreuses taxes établies officiellement par d'autres entités administratives (Douanes, environnement, Port autonome, Sécurité, etc.), ce qui en limite l'expansion et complique la disponibilité et l'accessibilité du poisson de cette filière, rendant conséquemment les prix au consommateur hors de portée. La récurrente difficulté d'organiser le mareyage est l'un des problèmes y associés.

En raison de toutes ces pratiques, il est possible de se faire une idée des pertes colossales que le secteur continue de subir à l'instar des résultats et situations enregistrés par chacune des initiatives entreprises mais mal déroulées.

Les insuffisances de la privatisation et du désengagement du gouvernement des activités de production et de commercialisation au profit d'un secteur privé de surcroît mal préparé, regroupé à ce jour au sein de la CONAPEG (Confédération guinéenne des exportateurs de produits halieutiques) qui se construit trop lentement. En effet, faute de clarté dans la gestion des processus, de juré, il ne ressort point de politique publique d'aide à la pêche industrielle alors que de facto, le gouvernement pratique un mode discriminatoire d'exploitation par le truchement du régime préférentiel des licences accordé aux navires de statut guinéen, constitue bel et bien une subvention indirecte qui se chiffre à plusieurs millions de dollars par an. Etant donc usitée sans idée politique directrice, cette subvention est perçue par les bénéficiaires comme étant le résultat d'une transaction marchande sans lien avec les dispositions de l'article 7 du Code de la pêche maritime. Dans un tel contexte, cette subvention est assimilable à une véritable perte pour l'Etat.

Dans la mesure où la majorité des acteurs de la pêche industrielle orientent les bénéfices qu'ils en tirent non pas dans le développement des activités de la pêche mais dans d'autres activités comme l'agriculture, le transport routier, la pâtisserie et autres, laisse les mesures incitatives en place sans suite pour le secteur. A ce jour, sur la centaine de sociétés créées, moins d'une dizaine est opérationnelle. Ces sociétés sont donc appelées à disparaître les unes après les autres s'il n'y a pas une lecture commune et appropriée, voire un recentrage des processus politiques et de gestion y afférents.

2.2 Institutions en charge du secteur des pêches

Le système d'aménagement des pêches en Guinée est composé à la fois d'institutions créées par le Ministère de la pêche et de l'aquaculture et d'institutions nées du processus de décentralisation initié depuis 1985.

2.2.1 Structures du Ministère de la pêche et de l'aquaculture (MPA)

Au sein du MPA, la Direction nationale de la pêche maritime (DNPM) et la Direction nationale de la pêche continentale et de l'aquaculture (DNPCA) sont chargées de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture. La DNPM et la DNPCA sont appuyées par d'autres structures nationales :

- L'observatoire national des pêches (ONP) cumule les différentes données traitées sur la pêche pour toutes fins utiles à la prise de décision et à leur diffusion dans le bulletin sectoriel officiel.
- Le Centre national de surveillance et protection des pêches (CNSP) est chargé des opérations de surveillance et dispose de bases réparties le long du littoral.
- La commission nationale d'arraisonnement (CNA) composée de fonctionnaires du MPA et d'autres ministères, instruit les dossiers des navires pris en infraction de pêche dans les eaux guinéennes. Le ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture adopte une approche participative par l'institutionnalisation de la surveillance participative sous l'égide et en partenariat avec le CNSP et les pêcheurs informateurs.

Le Service rattaché est le Service Industrie Assurance Qualité des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (SIAQPA). Il œuvre pour la sauvegarde de la santé des consommateurs en faisant respecter les normes alimentaires. La sécurité sanitaire des produits de la pêche constitue un sujet important pour la santé publique et le commerce international régi par l'OMC dont la Guinée est membre.

Dans le cadre du processus de décentralisation, l'état guinéen a créé des communautés rurales de développement (CRD) qui sont des collectivités territoriales chargées de coordonner des activités de développement y compris celles liées à la pêche. Malgré une nette amélioration, les organisations communautaires de pêche artisanale ne sont pas suffisamment appuyées pour saisir les opportunités disponibles au niveau des CRD.

L'administration des pêches est appuyée sur le plan scientifique par deux structures de recherche en sciences halieutiques :

- Le CERESCOR (Centre de recherche océanographique de Rogbanet) qui effectue des recherches fondamentales sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Le CNSHB (Centre national des sciences halieutiques de Boussoura) qui s'occupe de recherches appliquées sous la tutelle du Ministère de la pêche et de l'aquaculture.

2.2.2 Organisations professionnelles

Les principales organisations professionnelles pour l'exploitation des ressources halieutiques sont :

- L'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG) dont les membres sont les représentants des unions régionales et des antennes régionales de pêche artisanale ;
- L'Association nationale des exportateurs de produits halieutiques (AGEXPHA) constituée de sociétés d'exportatrices de produits de mer ;
- L'organisation «Appui au développement de pêche et de l'élevage en Guinée» (ADEPEG) qui offre, entre autres, un appui aux organisations non gouvernementales (ONG) et organisations professionnelles (OP) par de la formation ;
- La Confédération nationale des pêcheurs de Guinée (CONAPEG) regroupe les représentants des organisations de pêche des différentes composantes du secteur de la pêche. (Artisanale et industrielle). La Fédération des entreprises de pêche industrielle (FEPI), et les Unions nationales de la pêche artisanale y sont représentées ;
- L'Union nationale des mareyeurs de Guinée (UNMAG) qui représente les coopératives de mareyeuses et de fumeuses de poisson.

La communauté des pêcheurs artisans de Guinée est structurée de façon pyramidale de la base au sommet dans chaque débarcadère. A la base nous avons les coopératives de pêcheurs artisans, de mareyeuses et de fumeuses, agréées par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. La majorité de ces coopératives sont regroupées sous une union régionale ou en bureau régional. Elles sont de différentes tailles au sein desquelles on retrouve des femmes, des hommes pratiquant toutes les activités de pêche. Donc une même coopérative peut avoir en son sein des armateurs, des mareyeuses et des fumeuses.

De plus, au niveau de chaque débarcadère nous avons un comité de développement des débarcadères (CDD) regroupant un ou des représentants de coopératives et les autres acteurs agissant dans le débarcadère (constructeur de barques, mécanicien, commerçant). Ces CDD gèrent toutes les activités de pêche ou toutes autres activités parallèles sur le débarcadère

Dans chaque préfecture ou commune, il y a des unions ou bien des antennes régionales qui représentent l'UNPAG. Ainsi, on dénombre 10 antennes ou unions régionales dont cinq à Conakry (Kaloum, Matam, Dixinn, Ratoma et Matoto) et cinq à l'intérieur du pays (Forécariah, Coyah, Dubréka, Boffa et Boké) regroupant plus de 80.000 personnes. Chacune délègue deux personnes pour siéger au conseil d'administration de l'UNPAG.

Au sommet nous avons l'UNPAG qui est la structure faîtière et représentante officielle de tous les acteurs de la pêche artisanale en Guinée. Jusqu'au 30 juin 2006, l'UNPAG a recensé 45 coopératives de pêche et 4 unions régionales qui lui sont affiliées dans les 13 principaux débarcadères de Conakry. Ces coopératives constituent pour leurs membres l'unique endroit où ils peuvent prétendre avoir accès aux services financiers des Institutions de micro finance (IMF). Celles-ci, en tirant les leçons du passé, prêtent uniquement aux structures de pêche organisées en l'occurrence celles affiliées à l'UNPAG.

Rôles et responsabilités de l'UNPAG

L'UNPAG s'est constituée en 1996 avec l'ensemble des pêcheurs artisans de la Guinée maritime. Sa zone d'activité se limite aux débarcadères du littoral guinéen.

Ses principaux rôles et responsabilités sont entre autres :

- représenter la pêche artisanale en Guinée auprès de l'Etat et de l'extérieur ;

- rechercher des voies et moyens afin d'accroître la production de la pêche artisanale pour augmenter le niveau de revenus de ses acteurs ;
- assurer la défense des intérêts des pêcheurs partout où leurs intérêts seraient menacés ;
- aider les coopératives du secteur de la pêche artisanale en menant des démarches auprès des institutions de financement et en négociant des matériels et intrants de pêche au meilleur prix ;
- organiser la pêche artisanale et la commercialisation des produits halieutiques sur le marché national ;
- aider à la professionnalisation du métier de pêche artisanale par le biais de la formation à travers des ressources internes ou des financements extérieurs;
- mettre en place un dispositif de gestion transparente et démocratique des fonds reçus des coopératives et des débarcadères ainsi que tout autre fonds ou dons de l'extérieur ;
- mettre en place les comités de développement des débarcadères (CDD) dans tous les débarcadères du littoral ;
- veiller au bon déroulement des activités des débarcadères de sa zone d'intervention par le biais des CDD et les bureaux des coopératives ;
- régler à l'amiable tout conflit entre pêcheurs artisans d'une part et d'autre part entre pêcheurs artisans et tiers dans le domaine de la pêche.

2.3 Loi et réglementation en matière de pêche

Les activités de pêche sont régies par la loi L/95/13/CTRN du 15 mai 1995, portant le Code de pêche maritime et la loi L/96/067/AN du 22 juillet 1996 portant la loi-cadre sur la pêche continentale. Ces lois et leurs textes d'application constituent la référence de toutes les mesures d'aménagement des pêches guinéennes, notamment le «plan de gestion et d'aménagement des pêcheries» établi annuellement et qui intègre certains principes essentiels du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) dans le souci d'une gestion durable.

Sont autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction :

- les pays et/ou sociétés bénéficiant des accords bi et/ou multilatéraux;
- les sociétés de droit privé guinéen ou étranger.

Les conditions d'obtention d'une licence sont les suivantes :

- versement des droits de pêche ;
- paiement des contributions à la surveillance des pêches ;
- respect de la réglementation liée aux dispositions du plan de pêche publié par an ;
- présentation d'un agrément technique et sanitaire ;
- embarquement d'observateurs et de marins guinéens.

Cinq objectifs sont assignés aux mesures d'aménagement envisagées dans le cadre du plan annuel de gestion des ressources halieutiques de la Guinée :

- (i) sauvegarder les ressources halieutiques ;
- (ii) garantir la durabilité, à long terme, des ressources halieutiques à des niveaux qui favorisent la poursuite de l'objectif de leur utilisation optimale et du maintien de leur disponibilité ;
- (iii) protéger et conserver les écosystèmes marins et côtiers ;
- (iv) réduire l'extrême pauvreté des communautés de pêche par l'amélioration des échanges, des emplois créés et de la disponibilité alimentaire.

Pour l'année 2009, les mesures suivantes sont adoptées pour la pêche industrielle et la pêche artisanale :

Pêche industrielle :

- Le dossier de demande de licence est adressé au Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture. Il est accompagné par un formulaire complété d'inscription des navires de pêche dans le registre national, joint en annexe ;
- La durée minimale des licences est fixée à trois (3) mois ;
- L'utilisation du chalut bœuf, de la senne coulissante et de la senne de plage est interdite ;
- La capacité de tout navire pratiquant la pêche démersale ne peut excéder huit cent (800) TJB et du navire pratiquant la pêche pélagique deux mille (2.000) TJB ;
- La présentation du navire demandeur de licence, pour des fins de visite technique sanitaire et de contrôle des engins de pêche est obligatoire ;
- L'activité des navires usines est interdite ;
- L'embarquement d'observateurs et de marins guinéens à bord des navires détenteurs de licence est obligatoire ;
- La mise en place du système de suivi satellitaire (VMS) des navires détenteurs de licence de pêche ;
- L'inscription des navires au registre national et au registre sous régional de pêche est obligatoire.

Pêche artisanale :

- L'accès aux ressources est soumis au paiement d'une redevance de pêche pour toute embarcation de pêche artisanale motorisée ;
- L'obtention de la licence est subordonnée au respect des dispositions suivantes :
 - la soumission d'une demande de licence adressée au Ministre de la pêche et de l'aquaculture ou au délégué désigné par lui et suivant le formulaire fourni à cet effet ;
 - l'enregistrement de l'embarcation par la Direction préfectorale ou communale de pêche exerçant dans le cadre territorial du port de pêche d'attache ;
 - la visite technique obligatoire de l'embarcation et le contrôle des engins de pêche ;
 - la visite technique sanitaire de l'embarcation de pêche soumise au régime de licence ;
 - la présentation du permis de navigation maritime.
- Le CNSP assure la surveillance des activités des embarcations de pêche et procède au contrôle des engins et captures à bord.
- Le SIAQPPA assure le contrôle technique sanitaire de l'embarcation et la certification.

S'y ajoutent les mesures suivantes relatives à l'effort de pêche industrielle :

- le maintien du gel de 1.500 TJB tels que prévus au protocole de l'accord de pêche Guinée/ Union Européenne ;
- le maintien de la réduction de 500 TJB au titre des mesures scientifiques en plus de la réduction de 1.000 TJB sur l'effort de pêche des navires opérant en dehors des accords en 2009;
- le maintien de la diminution de 600 TJB sur le quota de 2.300 TJB antérieurement alloués dans le cadre de l'accord de pêche avec la République Populaire de Chine ;
- le maintien de la réduction de l'effort de pêche sur la crevette rose ou gambas dans la zone côtière par l'instauration de deux types de licences de pêche crevettière dont l'un pour la zone côtière comprise entre 12 et 30 milles marins et l'autre pour celle au delà de 30 milles marins ;
- le maintien de la réduction additionnelle de 1.600 TJB sur l'effort admis en 2007 sur recommandation de la recherche.

Cet arsenal est complété par une série de textes régissant les conditions sanitaires de manipulation, transport et exportation des produits halieutiques. Mais on note dans l'ensemble des faiblesses d'application des textes réglementaires en vigueur.

2.4 Système de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS)

Le Centre national de surveillance et de protection des pêches (CNSP) est chargé du suivi, du contrôle et de la surveillance. C'est en 1992, avec l'appui de ses partenaires au développement (la Banque mondiale, l'Agence Canadienne de développement international - ACDI et l'Agence Française de développement - AFD) que cette institution a été créée. L'objectif étant de maximiser les bénéfices générés par les activités de pêche dans un cadre de gestion durable de la ressource.

Des liens importants ont été établis entre le CNSP et la Marine, qui intervient sur toutes les activités qui peuvent se dérouler dans la zone maritime guinéenne. La Marine et le CNPS mettent ensemble leurs moyens les patrouilles maritimes. Elle a également détaché certains de ses éléments au service du CNSP et aux bases côtières.

Deux patrouilleurs sont utilisés pour la surveillance de la pêche : un intrépide P328 et un P300. Cependant, ces patrouilleurs sont devenus inadaptés pour effectuer des missions de surveillance en haute mer. En effet, leur vitesse très faible (6 nœuds) et le manque d'équipements en moyens de détection et de transmission ne leur permettent plus d'effectuer des patrouilles efficaces.

Le CNSP dispose également d'une vedette, le « Matakan » de 13 m LHT (cette vedette ne peut patrouiller que le long du littoral, son manque d'équipement et sa vitesse inférieure à 6 nœuds ne permet pas de poursuivre un chalutier en infraction), de deux pirogues améliorées propulsées chacune par un moteur hors bord de 40 CV et de cinq vedettes rapides en fibre de verre propulsées par des moteurs hors bord de 75 CV. Toutefois l'absence à bord de GPS et de radios communication affecte leur efficacité opérationnelle. Le CNSP a aussi installé cinq bases secondaires de surveillance (Kamsar, Koba, Matakan, Koukoudé, Bogolon), dotées de vedettes de taille modeste. En plus l'Union Européenne a mis à la disposition du CNSP une autre vedette rapide « Moussaya ».

Si le projet de gestion intégrée des pêches a doté la Guinée d'une institution, d'un système appréciable de SCS, il y a lieu de remarquer qu'en dépit des efforts déployés en phase post projet, des insuffisances notables sont apparues : statut non conforme aux activités réellement menées, effectif du personnel pléthorique, insuffisance du budget de fonctionnement et d'investissement, équipement non approprié, etc.

Le MPA a conclu depuis quelques années des accords bilatéraux avec la Guinée Bissau en matière de droit de poursuite maritime, de programme de surveillance. Ces accords très appréciables n'ont malheureusement pas été suivis d'application effective.

Parallèlement, la Guinée en sa qualité de membre de la CSRP a bénéficié d'une formation en SCS pour les agents du CNSP, de l'acquisition d'équipements de communication, de l'organisation de missions de patrouille maritime et aérienne. Il faudrait signaler que depuis la fin de ce projet, le CNSP n'a pu effectuer de surveillance aérienne de sa ZEE faute de disposer d'un aéronef.

Dans le cadre du PMEDP, la Guinée a initié et développé un programme de surveillance participative dans certains débarcadères du littoral nord. La surveillance participative a consisté à impliquer les pêcheurs artisans, en recrutant parmi eux des informateurs, dans la surveillance de la zone de pêche qui leur est exclusivement réservée. Elle a suscité assez d'intérêt et d'enthousiasme chez les pêcheurs artisans. Malheureusement, les acquis n'ont pas été capitalisés et répliqués dans d'autres débarcadères. Aussi, elle n'est pas institutionnalisée.

2.5 Organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG évoluant dans le secteur sont les acteurs clef de développement décentralisé. Elles aident au développement communautaire, collectent des informations et offrent leur savoir faire. Elles apportent des financements et des appuis directs aux communautés, interviennent dans le domaine de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'assainissement/hygiène et de la technologie de transformation, de la sécurité en mer, des aménagements, du développement humain y compris santé, bonne gouvernance, crédits, développement organisationnel, etc.

Les principales ONG sont les suivantes :

- Entre aide universitaire pour le développement (EUPD),
- Association pour la sécurité en mer (ASECMAR),
- Association pour le développement de la pêche artisanale en Guinée (ADEPA),
- Association pour le développement de la pêche en Guinée (ADEPEG),
- Centre Africain de formation en développement (CENAFOD),
- Halieutique Technique Système (HTS).

Il faut tout de même dire que l'implication de ces organisations sur le terrain découle souvent d'opportunités offertes par les projets de développement entendu que les partenariats avec les pouvoirs publics sont lents à se dérouler.

2.6 Schéma directeur de l'aquaculture

Avec l'appui de la JICA, un schéma directeur de la pêche artisanale et de l'aquaculture a été préparé entre 2000 et 2003. Ce schéma directeur s'intègre au plan à moyen terme de développement global halieutique proposé dans « Guinée Vision 2010 », avec un volet de développement social. Les objectifs intègrent également les priorités du DSRP, à savoir : (1) la réduction de la pauvreté, (2) un approvisionnement alimentaire stable, et (3) un développement économique durable.

2.7 Accords de pêche et conventions internationales liées au secteur

2.7.1 Accords de pêche

Les principaux accords de pêche en vigueur sont ceux signés avec l'Union Européenne (UE) et la Chine.

▪ Accord de pêche Guinée – UE

Le premier accord de pêche a été conclu en 1983 et régulièrement renouvelé depuis. Le dernier protocole s'achève fin 2008 (tableau 10). Une partie de la contribution financière est destinée au financement d'actions visant la réalisation d'objectifs prévus dans le programme sectoriel du gouvernement au nombre desquels : (i) l'amélioration des connaissances halieutiques et biologiques concernant la zone de pêche de la République de Guinée ; (ii) l'appui à la surveillance de pêche et à la gestion de l'effort de pêche ; (iii) l'encadrement de la pêche artisanale, (iv) le renforcement institutionnel des structures du Ministère chargé de la pêche, (v) la promotion de la formation dans diverses disciplines scientifiques, techniques et économiques concernant la pêche, (vi) l'amélioration de la qualité des produits de la pêche par l'appui à la surveillance des contaminants du milieu aquatique ; (vii) l'appui aux laboratoires d'analyse, et (vi) la contribution et participation de la

République de Guinée aux organisations internationales de pêche. En 2006, 39 navires européens sous accord étaient enregistrés.

Tableau 10 – Accord de pêche entre la Guinée et l’Union Européenne

Durée de l’accord	Indéterminée					
Durée du Protocole	5 ans (2004-2008)					
Nature de l’accord	Accord mixte					
Contribution financière	3.400.000 euros, dont 41 % (1.400.000 euros) pour des actions ciblées en faveur du développement du secteur de la pêche. Ces quantités peuvent être augmentées jusqu'à 4 250 000 euros (1 950 000 euros) en fonction de l'augmentation des possibilités de pêche.					
Redevance à la charge des armateurs	Thon : 25 euros par tonne capturée Poisson: 197 euros/TJB (licence semestrielle: 102 euros/TJB ; licence trimestrielle: 52 euros/TJB) Céphalopodes : 219 euros/TJB (licence semestrielle: 113 euros/TJB ; licence trimestrielle : 58 euros/TJB) Crevettes : 279 euros/TJB (licence semestrielle : 144 euros/TJB ; licence trimestrielle : 73 euros/TJB)					
Possibilité de pêche (dernier protocole)						
	Espagne	France	Italie	Portugal	Grèce	Total
Chalutiers crevettiers	1.050 TJB	-	-	300 TJB	150 TJB	1500 TJB
Poissons et céphalopodes	844 TJB	-	750 TJB	-	906 TJB	
Thoniers senneurs	17	17	-	-	-	34 navires
Palangriers de surface	8	-	-	1	-	9 navires
Thoniers canneurs	7	7	-	-	-	14 navires

▪ Accord de pêche Guinée - Chine

Un accord de pêche d’une durée indéterminée avec protocole sur 2 ans, a été conclu avec la Chine depuis 1997. Cet accord concerne l’accès de chalutiers céphalopodiers et poissonniers (tableau 12).

En 2006, 27 chalutiers chinois sous accord étaient enregistrés.

Tableau 11 – Accord de pêche avec la Chine

Durée de l’accord	Indéterminée	
Durée du Protocole	4 ans	
Contribution financière (accord original de 1997)	3 000 000 US\$ pour une compensation de 846 TJB soit 423 TJB l’année	
Redevance à la charge des armateurs (accord original de 1997)	Poissons : 170 US\$ (licence annuelle) /TJB Céphalopodes: 200 US\$ (licence annuelle) /TJB	
Contrepartie	Les chalutiers sont tenus de débarquer gratuitement afin de contribuer à l’approvisionnement de la population locale dans la zone de pêche 200 kg/TJB/an de poisson ou le paiement de 50 US\$ par tjb par an selon le choix de la partie chinoise	
Possibilité de pêche (premier protocole)		
Chalutiers Poissonniers	1 500 TJB	23 chalutiers
Chalutiers céphalopodiers	2 043 TJB	

2.7.2 Conventions internationales

Parmi les principales conventions liées à la pêche auxquelles la Guinée a adhéré on peut citer :

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 ;
- Code de conduite pour une pêche responsable ;
- Accord de 1995 sur les stocks de poisson ;
- Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche
- Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Toute politique - y compris celle relative à la pêche - est appliquée à l'intérieur des limites du territoire d'un Etat. L'acceptation par la République de Guinée des droits consacrés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est assortie d'obligations parmi lesquelles figure la délimitation de l'espace maritime sous sa juridiction. Le 14 février 1985, un Tribunal arbitral constitué à la demande de la Guinée et de la Guinée-Bissau rendit une sentence qui, dans son dispositif, établit la limite maritime entre les deux Etats.

Au sud, la Guinée, dès 1964, a fixé unilatéralement une ligne séparative des eaux maritimes guinéennes et sierra-léonaises, ligne correspondant au parallèle qui passe par le point d'intersection de la frontière terrestre et la côte, soit 9° 03' 18" de latitude nord. Le maintien de cette ligne a créé une situation critique, le tracé issu de la sentence causant des effets d'amputation et d'enclavement du fait que la Guinée n'a plus d'accès direct à la haute mer et que la Sierra Léone exerce des droits souverains sur une portion de zone maritime devant, en Droit, revenir à la Guinée. L'établissement d'une limite maritime sûre et reconnue entre la Guinée et la Sierra Léone est vital pour le secteur de la pêche.

2.8 Budget attribué au secteur des pêches

Le budget attribué au MPA est passé de 2,7 milliards de FG en 2000 à 14,3 milliards de FG en 2008 soit une hausse de 429,6%. En moyenne près de 7,2 milliards de FG sont affectés au MPA soit 35% pour l'investissement public, 29% pour le paiement des salaires et traitements du personnel, 24 % pour l'achat de biens et services et 12% pour les subventions d'équilibre (tableau 11).

Cette contribution qui ne correspondrait qu'à environ 5% de la valeur des produits pêchés dans les eaux guinéennes, bénéficie chaque année de la forte dépréciation de la monnaie locale qui a vu les taux de change des devises, en lesquelles sont payées les redevances de pêche, aboutir souvent à des montants flatteurs de l'ordre des 26.407.194.000 FG par exemple en 2007. Elle n'intègre pas cependant tous les autres bénéfices directs et indirects à l'instar des recettes d'exportation du poisson de pêche fraîche. Elle est dans tous les cas jugée faible au regard des valeurs indicatives des captures et potentiels que connaît le pays comme l'illustre le tableau 13 pour la seule année 1995 qui a connu les plus basses captures de la période allant à 2007.

Tableau 12 - Situation du budget attribué au MPA (en FG)

Exercice	TOTAUX (Budget de l'exo)	Titre II Salaire et traitement (primes, allocations)	Titre III Achat de biens et de services	Titre IV Subventions d'équilibre	Titre V Investissement public
2000	2.763.684.440	1.295.712.500	732.071.940.	185.900.000	550.000.000
2001	8.014.898.000	1.307.028.000	955.170.000	352.700.000	5.400.000.000
2002	5.042.230.000	1.205.700.000	1.070.830.000	352.700.000	2.413.000.000
2003	5.428.062.000	1.393.910.000	1.362.352.000	491.400.000	2.180.400.000
2004	4.286.628.248	1.571.517.000	1.047.490.000	475.080.000	1.192.541.248
2005	6.055.902.275	1.943.888.497	749.180.000	780.000.000	2.582.833.778
2006	9.745.252.087	2.518.929.400	1.551.020.000	1.112.410.000	4.562.892.687
2007	8.951.608.634	3.669.386.380	1.956.180.000	761.390.000	2.564.652.254
2008	14.301.370.000	3.988.400.000	6.102.290.000	3.410.620.000	800.000.000
Moyenne	7.176.619.520 (100%)	2 099 385 753 (29%)	1 725 175 993 (24%)	880 244 444 (12%)	2 471 813 330 (35%)

Source : MPA

Tableau 13 - Valeurs indicatives des captures et potentiels en 1995

Désignation	Poisson démersal	Céphalo-podes	Crevettes	Pélagiques Côtiers	Pélagiques du large	Total
Prix indicatifs (US\$/tonne)	1.250 (art) 1.500 (ind)	3.000	6.000	580	500	-
Pêche artisanale						
Captures (tonnes)	23.300	-	-	28.700	-	52.000
Valeur captures (millions US\$)	29,1	-	-	16,6	-	45,8
Potentiel (tonnes)	10.000	-	-	15.000	-	-
Valeur du potentiel (millions US\$)	20,5	-	-	8,7	-	29,2
Pêche industrielle						
Captures / T	11.300	7.000	1.000	-	4.000	23.300
Valeur captures (millions US\$)	17,0	21,0	6,0	-	2,0	46,0
Potentiel (tonnes)	-	3.000	6	6	20.000	-
Valeur du potentiel (millions US\$)	-	9,0	-	-	10,0	19,0

Source : Ministère des pêches et de l'aquaculture

2.9 Projets et programmes en appui au secteur de la pêche

L'appui au secteur peut être considéré selon deux périodes et les interventions peuvent être regroupées en 4 grandes catégories. L'historique complet des projets et programmes en appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture est présenté en annexe 1.

Périodes :

1984 – 1996 : les projets identifiés et réalisés durant cette période s'intègrent dans le cadre de la première politique de développement des pêches pour une enveloppe globale de 107.898.410 US\$ dont plus de 45 % consacrés à l'exécution du Programme de développement intégré de la pêche artisanale et de la pisciculture.

1997–2007 : Les projets sont intervenus dans le cadre du Schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture. Cet exercice est parti du constat que les professionnels de la pêche artisanale avaient été très peu associés au processus de développement. Parallèlement, un certain nombre de projets de la précédente période ont été reconduits avec correction des carences constatées dans le but de consolider et de pérenniser les acquis.

Catégories de projets et programmes :

- Les projets d'équipement, de production et de valorisation

Ces projets ont concerné la fourniture d'intrants et la construction d'infrastructures de débarquement, de conservation, de traitement, de distribution. Ils ont permis d'améliorer le taux de motorisation de l'ordre de 52% dans les années 90, de porter le taux de consommation per capita de 7 kg en 1985 à 13 kg en 1996. Les revenus des acteurs ont été améliorés notamment avec l'avènement de la pêche fraîche d'exportation. Si dans l'ensemble les projets ont insufflé un essor remarquable au secteur, ils ont induit un certain assistanat et n'ont pas favorisé la prise de relais par le secteur privé. Lorsque le Gouvernement s'est retiré, notamment de la fourniture des intrants, il y a eu une chute notable des bénéficiaires. De même, faute d'avoir réussi à maintenir des équilibres porteurs entre les différents effets induits, l'on a assisté à un transfert massif des pêcheurs des ressources traditionnelles vers les pêcheries d'exportation, d'où la tendance à la baisse des approvisionnements locaux de provenance pêche artisanale maritime. En aquaculture, les efforts en cours sont loin de faire le compte des attentes. L'absence de protocole consolidé donne lieu à des balbutiements d'un intervenant à l'autre, ce qui comporte des risques de désintéressement collectif.

- Les projets d'appui institutionnel et de renforcement des capacités

Ces projets ont été très soutenus à la fin des années 80 et au début des années 90. Ils ont participé à l'amélioration des capacités dans les différents domaines diversifiés de formation des cadres, d'élaboration des politiques et réglementations, de structuration etc. Néanmoins il ressort du diagnostic que les compétences ainsi produites n'ont pas été bien mises à contribution au bénéfice du secteur. Il y a donc eu comme une rupture générationnelle dès lors que le renforcement des capacités a cessé d'être une priorité sectorielle depuis le milieu des années 90 au point que même les résultats du projet PAMPA, n'ont jamais pu être mis à profit à ce jour.

- Les projets de recherche et développement

Le CNSHB participe à plusieurs programmes et projets sous régionaux et régionaux de recherche halieutique. La participation guinéenne à ces programmes mérite d'être renforcée en vue d'en tirer parti et permettre aussi une meilleure appropriation des acquis issus de cette coopération.

Une des actions en cours qui mériterait plus de renfort est le Comité des opérateurs qui est un cadre privilégié de concertation entre l'administration des pêches, la recherche halieutique, les ONG, les partenaires au développement et la profession. Ceci pour permettre une meilleure identification des besoins de recherche et une meilleure utilisation des résultats de la recherche.

▪ Les projets de surveillance

Le CNSP, dans le cadre de son programme de surveillance côtière, a réalisé et équipé six bases de bases de surveillances le long du littoral. Les équipements de ces bases de même que ceux du siège sont à ce jour vieillissants, peu performants, parfois inappropriés et hors d'usage. En matière de renforcement de la coopération sous régionale, le CNSP participe à plusieurs programmes et projets sous régionaux et régionaux de surveillance des pêches (UCOS, Accord Guinée/Guinée Bissau).

Un financement important a été accordé au projet de crevetticulture (SAKOBBA) pour un montant total de 45.000.000 US\$. Ce projet qui devait couvrir la période 1997-2008 a été arrêté au bout de 6 ans faute de résultats escomptés.

▪ Les projets de pisciculture

Ces projets visaient à améliorer la production de poissons, favoriser l'émergence d'un réseau de compétences dans le domaine et intégrer la pisciculture dans le système de production agricole des populations en Guinée Forestière. La mise en œuvre du projet e pisciculture es en Guinée Forestière a permis d'obtenir une filière piscicole opérationnelle et autonome, d'intéresser une trentaine de zones d'intervention où plus de 300 pisciculteurs réunis au sein de l'Association des pisciculteurs de Guinée Forestière (AFGF) ont été appuyés. Ceci est complété par l'existence d'un savoir faire en matière de pisciculture au niveau d'opérateurs locaux (ONG et anciens animateurs du projet) et l'exploitation de plus de 90 ha de surface sous eau pour une production de 50 tonnes de poisson et de 110 tonnes de riz paddy. Le TCP a permis l'installation de 31 pisciculteurs formés aux techniques piscicoles et 36 étangs en production sur des objectifs respectifs de 30 et 30, la production de poissons de taille marchande avec un rendement de 3 453 kg/ha/cycle de production, soit 5 200 kg/ha/an, pour un objectif de 4 760 kg/ha/an, la formation de trois assistants techniques en appui au développement piscicole et aux groupements de pisciculteurs, et la mise en place d'un noyau de pisciculteurs capables d'assurer la vulgarisation des techniques d'aménagement et de gestion piscicole et la production d'alevins au sein d'organisations professionnelles en bonne voie de structuration. Les résultats du TCP sont fragiles et peuvent s'effriter très rapidement si des actions complémentaires ne sont pas rapidement mises en place pour les consolider et les amplifier.

Depuis 2005, la JICA a entrepris l'aménagement de mares en Haute Guinée par le biais de projets pilotes à Dabola et à Kankan dont les résultats ont été encourageants. Suite à ces résultats jugés bons, un inventaire du potentiel a permis de mettre en évidence l'existence d'un potentiel en mares important en Haute Guinée. Pour la mise en valeur de ce potentiel, la JICA et l'Ambassade du Japon sont disposées à accompagner le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dans l'aménagement de ces mares dans les années à venir à travers le projet développement de la pisciculture communautaire en Haute Guinée (2009-2012) dont l'objectif est de valoriser les plaines d'inondation et les mares. Les résultats attendus peuvent être résumés comme suit :

- Les sources de revenu des communautés sont diversifiées ;
- Le rendement en poisson a augmenté dans les zones du projet ;
- La production de 1tonne /ha/an de poisson ;
- La sécurité alimentaire est améliorée à travers l'augmentation de la quantité de poisson consommée par les communautés ;
- Certaines mares restaurées sont pérennisées ;
- La pisciculture communautaire est intégrée dans le calendrier agricole et s'inscrit dans le développement durable et de l'environnement dans les plans locaux de développement des collectivités ;

- Le paiement du droit d'accès à la ressource est instauré par les communautés ;
- Les cérémonies traditionnelles de pêche collective sont réhabilitées ;
- La solidarité intercommunautaire est renforcée.

D'autres actions de pisciculture ont été développées comme composante dans des programmes d'assistance humanitaire et de sécurité alimentaire par des ONG nationales à travers le pays surtout en Guinée Forestière. AUDER (Acteurs unis pour le développement rural) est intervenu dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. INADER (Institut national pour le développement rural) a reçu une formation en pisciculture rurale par le PPGF. Sur financement conjoint avec le PPGF, elle a réalisé des infrastructures piscicoles. ACORD (Association de coopération recherche pour le développement) a accompagné des pisciculteurs isolés dans le but d'améliorer leur production. Dans le cadre de la protection de l'environnement du mont nimba sur financement du PNUD, des activités de pisciculture y ont été développées par AUDNG (Aide universitaire pour le développement de la nouvelle génération) en faveur des groupements de paysans des localités environnantes.

- Les projets de développement de la pêche artisanale

Ils prédominent largement (plus de 70% des fonds consentis dont 80% destinés à la construction d'infrastructures portuaires (débarcadères et frigorifiques). Le Japon et la France demeurent les principaux bailleurs de fonds des projets avec environ 80 millions de dollars dont près de 32 millions de dollars pour la France, octroyés sous forme de prêts non remboursables.

Les principaux bailleurs en appui au secteur sont : la Banque Africaine de développement (BAD), la Coopération française à travers ses différentes institutions (AFD, MAE, etc.), l'Union Européenne, le gouvernement japonais par le canal de son agence de coopération (JICA), l'Organisation des Nations Unies (ONU) avec notamment la FAO, l'UNESCO, le FENU, l'ONUDI ; la Banque mondiale, l'Italie, le DFID pour le royaume uni et l'Irlande du Nord ; l'ACDI et le CECI pour le compte de la coopération canadienne, la BADEA :

- La BAD/BADEA a financé l'exécution du projet de l'Office de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Guinée (ODEPAG) principalement axé sur la réalisation d'infrastructures pour le sous secteur artisanal.
- La Coopération française pour ses différentes contributions et son assistance technique (IRD ex ORSTOM) aux projets d'appui à la recherche agronomique, zootechnique et halieutique en Guinée, aux projets de surveillance de surveillance des zones de pêche (AFD), projets de soutien aux sociétés exportatrices des produits de la pêche artisanale vers l'Europe, etc. Egalement le cofinancement de l'AFD avec la banque africaine de développement (BAD) du Projet de développement de la pêche artisanale (volet pêche maritime) actuellement en cours de réalisation.
- La FAO ainsi que toutes les autres institutions de l'ONU s'impliquent essentiellement dans l'appui institutionnel (via le projet DIPa), la réalisation d'infrastructures (base de pêche de Kaback puis celle de Kamsar) et en liaison avec celles-ci, dans des activités d'encadrement et de formation des pêcheurs. L'UNESCO a été sollicité pour le financement du projet de formation des jeunes filles et femmes aux techniques de transformation et de conservation des aliments (fumage à froid), etc.
- La JICA pour le compte du Japon très régulier dans le secteur, qui a pris en charge la construction du Centre de motorisation de Boussoura (CMB) pour l'équipement des pirogues de pêche artisanale en moteurs hors-bord et la fourniture d'intrants de pêche. Récemment encore (en fin 2002), le gouvernement japonais a octroyé un navire de recherche halieutique au CNSHB pour le

suivi et l'évaluation scientifique des ressources halieutiques, un marché de poisson, la phase 1 et 2 du port de pêche de Boulbinet, plusieurs actions de rénovation de chambres froides et de fabriques de glace dans tous les débarcadères aménagés.

- Le Canada à travers ses différentes agences de coopération internationale : l'ACDI pour la formation des cadres du MPA dans les institutions canadiennes, le CECI pour l'encadrement et la formation des pêcheurs aux techniques de sécurité en mer.
- L'Union Européenne (UE), qui a co-financé plusieurs projets du secteur, consacre ses aides au renforcement, à l'amélioration et à la gestion de l'administration du MPA. L'étude de faisabilité de la création d'un ensemble d'ateliers de marée (exportation des produits frais vers l'Europe) et le projet PAMPA (projet d'appui au MPA) se situent dans ce cadre.
- La coopération Italienne est intervenue pour le financement d'un seul mais très important projet de création de deux bases de pêche artisanale à Taboriah et à Dubréka.
- Tout récemment le DFID à travers le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique (PMEDP) qui a développé en Guinée des projets communautaires dont un sur la surveillance participative des pêches maritimes et un projet pilote sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière au profit de 45 communautés de la zone nord. Les acquis pertinents de ce projet restent à consolider, à étendre et à institutionnaliser.

Près d'une soixantaine de projets ont été formulés (achevés ou en cours de réalisation) entre 1984 et 2007 pour une enveloppe globale de plus de 200.000.000 \$ US.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de la production et de la valorisation des produits, trois grands projets d'investissement sont en cours. Il s'agit :

- de l'extension/modernisation, sur financement de la JICA, du principal débarcadère de pêche artisanale de Guinée (Boulbinet) le seul habilité pour l'exportation vers l'Union Européenne ;
- du projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture (AFD/BAD) dont le but principal est la construction et l'aménagement de 4 ports de pêche artisanale maritime et de 3 ports de pêche continentale et un volet sur la pisciculture en Guinée Forestière ;
- du projet Promotion de la pisciculture en Guinée Forestière (PPGF) financé par la Coopération Française. Ce projet vise à créer les bases pour encourager les paysans à s'orienter vers la pisciculture rurale.

Sur le littoral nord (Koukoudé et Kamsar) et à Conakry, des opérateurs privés du secteur ont initié des programmes d'investissement tournés vers l'amélioration de la production et la valorisation des produits pour l'export (frais, congelés et fumés).

Toutes ces actions (publiques ou privées) sont confrontées à des contraintes diverses se rapportant notamment aux aménagements collectifs de base (eau, électricité, piste rurale, etc.).

2.10 Institutions de financement

Depuis la fin des années 80, plusieurs expériences de micro-finance ont été développées en Guinée sous forme de projets⁶. Seul, le projet Crédit rural de Guinée a pu être institutionnalisé et constitue maintenant un acteur important pour le financement de proximité en milieu rural avec une cinquantaine de caisses et environ 100.000 adhérents. Cependant, la micro-finance ne peut satisfaire

⁶ Le projet Crédit Mutuel de Guinée conduit avec l'appui du Centre International du Crédit Mutuel, émanation du groupe Crédit Mutuel (France) a échoué et a dû être liquidé en 1997-98.

l'ensemble des besoins de financement du monde agricole et, notamment, la demande de crédits à moyen et à long terme pour la modernisation des exploitations. La Fondation pour l'investissement et la commercialisation agricole (FICA) créée dans le cadre d'un projet financé par l'USAID puis restructurée en Agence pour la commercialisation agricole (ACA) apporte un élément de solution à cette problématique de financement.

Les banques commerciales de la place ne financent pas les activités liées à la pêche. Les autres institutions de micro-finance sont le PRIDE, les 3AE et Yèté Mali, les associations de services financiers (ASF), les associations de cautions mutuelles (ACM) et les caisses communautaires de croissance.

Le financement du secteur de la pêche est confronté à une quasi absence d'instruments financiers adaptés et à d'importantes difficultés d'éligibilité des acteurs aux rares opportunités existantes. Les offres disponibles au sein des IMF sont loin d'être accessibles à l'ensemble des acteurs de la pêche artisanale du fait du coût élevé du crédit (taux d'intérêt variant entre 20 et 30%) et surtout des modalités d'octroi non adaptées aux besoins et capacités des couches vulnérables.

3. Forces et faiblesses du secteur de la pêche et de l'aquaculture

3.1 Forces et opportunités

Les forces et opportunités du secteur de la pêche guinéenne peuvent être déclinées comme suit :

- La pêche constitue un secteur important de l'économie du pays. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement, et des ONG.
- Il existe de fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international (opportunités dans des conditions de bonne régulation du secteur). La pêche est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (de l'approvisionnement des plus pauvres à l'exportation de produits à haute valeur).
- On note une similitude des ressources, des systèmes de production et des marchés avec certains pays membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP). Cette structure constitue une opportunité de développer une coopération sous-régionale en matière de recherche halieutique et de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

La pisciculture qui jadis était une activité méconnue en Guinée, est devenue une spéculation qui s'intègre dans le système agricole rural grâce aux expériences décrites plus haut. Elle représente aujourd'hui pour nombre de paysans une source de production autonome de poisson et de riz et d'amélioration des conditions alimentaires et de revenu notamment en Guinée Forestière. En outre, le savoir faire est devenu une réalité en matière de pisciculture car il est porté par des groupes constitués majoritairement de jeunes, réunis au sein d'une organisation professionnelle piscicole opérationnelle. Des opérateurs locaux sont formés et disponibles pour assurer les appuis techniques.

3.2 Faiblesses et menaces

Ressources et écosystèmes :

- Baisse générale de l'abondance des ressources halieutiques ;
- Niveau de surexploitation des stocks démersaux particulièrement ;
- Perturbation de biotope par l'effet combiné de la pollution industrielle minière, des incursions répétées des navires industriels dans la zone réservée à la pêche artisanale, de la destruction de la mangrove (principale nurserie de la côte guinéenne).

Pratiques de pêche

- Développement excessif de la capacité de pêche (industrielle et artisanale) ;
- Importance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Importance des conflits entre pêche industrielle et pêche artisanale en raison de l'incursion des navires industriels en zone réservée à la pêche artisanale.

Gestion et gouvernance

- Absence d'une stratégie avec des objectifs clairement définis et des actions hiérarchisées ;
- Manque de cohérence entre la stratégie et les mesures de régulation du secteur ;
- Insuffisance des structures et de leurs mécanismes de concertation entre la recherche, l'administration, la profession et les ONG ;
- Carences institutionnelles actuelles et insuffisance des compétences qui empêchent de valoriser les produits de la mer ;
- Manque de bonne coordination et d'une meilleure circulation de l'information entre les acteurs concernés ;
- Corruption généralisée.

Système de régulation

- Système de régulation non performant (hausse de l'effort, hausse de la capacité, perte de rente, importance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, etc.) ;
- Inadaptation des mesures de régulation par rapport aux objectifs ;
- Absence de suivi des indicateurs fondamentaux utiles à l'aménagement : ressources, capacité, investissement, rente.

Valorisation des produits de la pêche

- Insuffisance des infrastructures d'accueil : port, quai, équipement de froid, etc. L'insuffisance de structures de traitement des produits et contrôle sanitaire qui constituent une menace pour les exportations.
- Manque de matériels et d'intrants de pêche, cherté du prix du poisson, l'éloignement des ports d'attache, faiblesse des fonds de roulement, manque de matériels de fumage, cherté des intrants, nature inappropriée des lieux de fumage, manque de places assises au niveau des marchés, conditions pénibles de transport du poisson, etc.

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel n'est pas adapté aux choix politiques. Il connaît des contraintes liées à : i) une clarification insuffisante des rôles de l'Etat et des acteurs non étatiques (organisations paysannes, ONG, secteur privé...), ce qui amène l'administration à continuer à jouer des fonctions de substitution sans se soucier de la nécessité et des conditions à créer pour le transfert de certaines compétences ; les structures publiques déconcentrées sont encore jeunes et faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation ; ii) la faiblesse des compétences au sein de l'administration et la stagnation des moyens de fonctionnement ; iii) la faiblesse du secteur privé, notamment par rapport aux fonctions à lui transférables ; et iv) le bas niveau d'organisation et de gestion des structures associatives, des organisations de producteurs à la base et des structures faitières alors qu'un secteur économique aussi important que la pêche doit reposer sur des organisations fortes et dynamiques.

Pêche continentale et aquaculture

Les difficultés liées au développement de la pisciculture et de l'aquaculture sont entre autres : (i) le manque de données fiables concernant le véritable poids économique du secteur et de sa contribution à la sécurité alimentaire ; (ii) la faiblesse des investissements dans le secteur ; (iii) l'insuffisance du personnel dans les services déconcentrés pour l'encadrement des pêcheurs et

pisciculteurs ; (iv) le manque d'organisation efficace de la pêche continentale ; (v) le manque d'intrants de pêche pour les pêcheurs continentaux ; et (vi) l'enclavement de certaines zones de production.

Le tableau 14 récapitule les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Guinée.

Tableau 14 – Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur

Forces	Faiblesses
<p>1. La pêche constitue un secteur important de l'économie (emploi, sécurité alimentaire, apport de devise) ;</p> <p>2. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement et des ONG.</p> <p>3. De fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international (opportunités dans des conditions de bonne régulation du secteur) ;</p> <p>4. C'est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (des plus pauvres à l'exportation de produit à haute valeur) ;</p> <p>6. Similitude de ses ressources, de ses systèmes de production et de ses marchés avec des pays membres de la CSRP</p>	<p>1. Certains stocks sont surexploités ou soumis à une forte pression de pêche en particulier les stocks démersaux ;</p> <p>2. Manque de cohérence entre la stratégie sectorielle et le système de gestion (en particulier les mesures de régulation) ;</p> <p>2. Faiblesse de la mise en œuvre de la loi et des règlements, et importance de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ;</p> <p>3. Manque de conditions appropriées pour le traitement et l'exportation des produits de la pêche ;</p> <p>5. Manque de connaissance et de suivi du secteur, en particulier pour la transformation et le marché des produits de la pêche artisanale (malgré les efforts entrepris par l'ONP);</p> <p>6. Importance des conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle</p>
Opportunités	Menaces
<p>1. Quelques stocks et zones de pêche sont sous exploités ;</p> <p>2. Possibilité de renforcer la contribution du secteur aux objectifs nationaux à travers des régulations plus cohérentes, des transferts de technologie, une amélioration des industries à terre;</p> <p>3. Existence de voies d'amélioration de la régulation du secteur : développement des organisations professionnelles, réforme de décentralisation, développement des processus de participation et des institutions</p> <p>4. Expansion des pêches continentales et de l'aquaculture pour améliorer la sécurité alimentaire, l'emploi rural, les niveaux de vie et la santé ;</p> <p>6. Rôle joué par la pêche artisanale dans l'économie rurale (pôles de croissance).</p>	<p>1. Risque de surexploitation généralisée des ressources si l'effort, la capacité de pêche et la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ;</p> <p>2. Risque d'aggravation de la dégradation des milieux, en particulier des zones de nurseries des espèces démersales</p> <p>4. Investissement incertain et risqué ;</p> <p>5. Sous-développement des infrastructures dans certaines zones, vétusté dans d'autres et pérennité menacée par les coûts élevés en menacent la pérennité ;</p> <p>6. Importance de la corruption qui risque de limiter l'implication des bailleurs, des ONG et investisseurs privés ;</p> <p>7. Problèmes de reconnaissance des limites maritimes frontalières.</p>

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR

1. Principales orientations gouvernementales

La présente Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) s'inspire fondamentalement à la fois des principaux résultats du diagnostic précédent du secteur, des enseignements tirés d'innombrables expériences dans le secteur, de la vision nationale du développement et des stratégies qui la sous-tendent dans la recherche d'une gestion rationnelle, durable et profitable des ressources halieutiques en Guinée.

Au cours de la dernière décennie (1997-2007) qui correspond à l'échéance du Schéma directeur des pêches, la conjonction des divers facteurs macroéconomiques défavorables a conduit à une très forte baisse de l'activité économique et du niveau de vie des populations.

Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures économiques et institutionnelles visant notamment la stabilisation macroéconomique et l'adoption d'une politique fiscale et monétaire permettant de ramener l'inflation à un chiffre. Par ailleurs pour faire face à la crise alimentaire caractérisée par la flambée des prix des produits et intrants agricoles touchant également le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le Gouvernement guinéen a opté pour un programme national d'urgence visant à assurer pour le pays, un stock de sécurité alimentaire. Celui ci consistera à organiser et à appuyer la production agricole dans la perspective de réduire de 50% les importations de riz à partir de 2010.

Ce programme d'urgence (2008-2011) vient compléter le dispositif mis en place à travers le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP-2 2007-2010).

1.1. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2)

Les axes du DRSP 2 sont les suivants :

- (i) Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines,
- (ii) Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois pour tous,
- (iii) Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité (tableau 15).

Le secteur de la pêche contribue en premier lieu à l'axe 2. Comme stipulé dans le DSRP, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est l'une des principales sources d'approvisionnement des populations en ressources aquatiques et de mobilisation des recettes d'exportation. Le taux de croissance de la valeur ajoutée de ce secteur devrait passer de 2,6% en 2006 à 3,5% en 2010⁷.

Le plan stratégique prévu dans le DSRP pour atteindre les objectifs contient les actions suivantes :

- suivi régulier et le contrôle des prises de pêche ;
- renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches ;
- intensification des activités de recherche halieutique ;
- appui au développement de la pêche artisanale ;
- réalisation d'infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement des produits de pêche ;
- amélioration des compétences de l'administration du secteur ;
- développement de la pêche continentale ;

⁷ Ministère de l'économie et des finances : DSRP

- amélioration de l'alimentation du marché intérieur en produits de pêche ;
- promotion de la pêche semi industrielle (traitement, transformation, conservation des produits de pêche) ;
- renforcement du contrôle de la délivrance des licences de pêche ;
- promotion du repos biologique particulièrement pour les espèces menacées ;
- qualification des compétences des acteurs du secteur.

Pour ce faire, le DSRP comprend également un plan d'action de « gestion rationnelle et durable des écosystèmes marin, côtier et des pêcheries » afin de lutter contre la surpêche, l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques et de celle de la mangrove, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la pollution, etc. Cette stratégie est axée sur :

- (i) l'inventaire, l'évaluation et le suivi des ressources ;
- (ii) la capitalisation des acquis de l'ONP et du projet mangrove de la baie de Sangaréah ;
- (iii) le renforcement de la surveillance de la ZEEG ; et
- (iv) la lutte contre la pollution marine.

Tableau 15 – Axes et actions du document de stratégie de réduction de la pauvreté 2007-2010

Axes stratégiques	Actions
Axe 1 – Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines	(i) Amélioration de la gouvernance politique et démocratique ; (ii) Renforcement de la gouvernance économique ; (iii) Amélioration de la gouvernance administrative ; (iv) Amélioration de la gouvernance locale ; (v) Lutte contre la corruption et l'impunité ; (vi) Promotion de l'équité de genre.
Axe 2 – Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois pour tous	L'objectif global est de réduire la pauvreté grâce à une croissance soutenue, durable et diversifiée, reposant sur: (i) une politique publique volontariste de régulation et de redistribution des fruits de cette croissance en faveur notamment des couches les plus pauvres et les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ; (ii) une nouvelle impulsion du secteur privé ; et (iii) une parfaite cohérence avec la politique de décentralisation du Gouvernement. L'axe 2 passe par la réalisation d'objectifs macro-économiques et d'objectifs de relance sectorielle, en particulier des secteurs porteurs de croissance comme l'agriculture, les mines, la pêche, le tourisme et l'artisanat. L'objectif d'accroissement de la production nationale, la création d'emplois décents et la génération de revenus en faveur des pauvres se fera à travers les axes stratégiques d'intervention ci-après : (i) Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et source d'emplois et de revenus ; (ii) Promotion de la micro finance ; (iii) Développement des infrastructures économiques de base ; (iv) Dynamisation des secteurs porteurs de croissance ; (v) Promotion et la modernisation du commerce ; (vi) Gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et l'assainissement.
Axe 3 – Amélioration de l'accès des sociaux de qualité	(i) Amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population, en général, et de celui des femmes et des enfants, en particulier, (ii) Promotion d'une éducation de qualité pour tous, avec un accent particulier pour l'éducation des filles, des enfants des zones rurales et de ceux des autres couches défavorisées, (iii) Amélioration de l'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement, (iv) Extension progressive de la protection sociale à tous, (v) Prise en compte de la dimension genre.

1.2. Programme national d'urgence

Le programme national d'urgence (2008-2011) qui vise à assurer pour le pays, un stock de sécurité alimentaire comprend une partie dédiée au secteur de la pêche. Ce plan comprend deux phases :

- Une phase préliminaire de court terme qui comporte deux volets :
 - (i) La mise à disposition d'un supplément de 10.000 tonnes de poisson congelé avec pour mesure d'accompagnement la structuration de points de vente de proximité dans les communes de Conakry notamment. Ces points comporteraient une composante moyens de distribution sous froid, unité de stockage de poisson, groupe électrogène ;
 - (ii) L'appui massif à la pêche artisanale qui est la principale source d'approvisionnement du marché local.
- Une phase de moyen terme qui consiste en la dynamisation, dans un objectif de sécurité alimentaire, des trois facteurs de production que sont : (i) la pisciculture, (ii) la surveillance des pêches dont l'efficacité est le gage de réalisation des objectifs sectoriels ; (iii) la pêche artisanale.

Il est entendu que le secteur de la pêche contribuera au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté, dans les limites naturelles des ressources de la pêche de capture et les exigences de la protection environnementale, par l'exploitation durable et responsable de toutes les potentialités halieutiques et la valorisation optimale des capacités (humaines, matérielles et financières) intérieures en vue de participer au bien-être des populations, à la création de richesse nationale et à l'accroissement des disponibilités en productions diversifiées et de qualité pour le marché local et, d'exportation.

2. Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture

2.1 Nouvelle vision du Gouvernement

Face à la très forte baisse de l'activité économique et du niveau de vie des populations au cours de ces dernières années, le Gouvernement a pris des mesures institutionnelles visant à « sortir le pays de son borbier politique et économique », notamment à travers la stabilisation macroéconomique et l'adoption d'une politique fiscale et monétaire en vue de ramener l'inflation à un chiffre.

La vision du Gouvernement pour secteur de la pêche et de l'aquaculture peut être déclinée comme suit :

« Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté, dans les limites des potentialités disponibles et les exigences de la protection environnementale. Ceci passe par l'exploitation durable et responsable de toutes les ressources aquatiques et la valorisation optimale des capacités internes en vue de participer au bien-être des populations, à la création de richesse nationale et à l'accroissement des disponibilités en productions diversifiées et de qualité pour le marché local et les marchés d'exportation. »

Pour matérialiser cette vision, le Ministère de la pêche et de l'aquaculture considère que la mission suivante est appropriée : concevoir, élaborer, mettre en œuvre et suivre la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Ces charges de responsabilité intègrent la législation et la réglementation, le respect de leur application, la conduite des recherches permettant d'identifier les ressources, de les évaluer et d'établir des modes de gestion des ressources halieutiques assurant la durabilité de leur exploitation, des habitats et des écosystèmes, la préparation et l'exécution des stratégies de développement, les

politiques de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches garantissant une exploitation responsable, la protection et la préservation de la diversité biologique,.

Il ressort de cette mission du Ministère de la pêche et de l'aquaculture que par rapport aux objectifs à court et moyen termes du gouvernement, le secteur a un rôle de tout premier ordre à jouer. Ceci s'entend notamment dans les domaines d'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays, de restauration de la stabilité macro-économique, de l'amélioration de la collecte des recettes, de la gestion transparente des ressources publiques, de l'amélioration de la productivité pour accroître les impacts dans la réduction de la pauvreté et d'établissement d'un climat d'investissement propice. Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre des valeurs recherchées à travers le mandat du ministère, à savoir : la durabilité, l'équité, la transparence et la responsabilité.

2.2 Objectifs et stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture

La LPDPA est définie afin que le secteur réponde au mieux aux objectifs nationaux assignés au DSRP-2 et au plan national d'urgence, de clarifier les axes de développement sectoriel, d'élaborer des plans d'action à court et moyen termes.

L'objectif général est d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux.

De façon spécifique la LPDPA vise à :

- Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire ;
- Créer de la valeur ajoutée et accroître la rente attachée à la ressource ;
- Elargir et diversifier les opportunités d'emplois.

L'objectif général et les objectifs spécifiques seront atteints à travers les trois axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;
- Axe 2 : Gestion durable des ressources aquatiques
- Axe 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Axe stratégique n° 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur

Présentation :

Un environnement amélioré est mis en place à travers des institutions réformées, des capacités techniques et humaines renforcées, et le développement de partenariats stratégiques et de services qui permettent au MPA de mieux exécuter ses fonctions et de mettre en œuvre la stratégie voulue par le gouvernement. Le renforcement des capacités doit permettre d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines. Ces domaines concernent notamment l'éducation et la formation, l'encadrement, l'organisation socioprofessionnelle, le financement, les innovations techniques et technologiques, la communication, le suivi, contrôle et surveillance, la planification, l'évaluation et la recherche, la gestion de l'accès à la ressource incluant les négociations des accords de pêche.

Constat et orientation donnée à cet axe stratégique :

La promotion d'une pêche durable et responsable représente de nouveaux défis pour le MPA qui doit faire face à des contraintes significatives qui requièrent des ajustements de son cadre légal et réglementaire ainsi qu'un effort particulier pour améliorer les aptitudes du personnel. Le Ministère a besoin de jouer un rôle catalytique pour accompagner les communautés de pêche dans le processus d'amélioration durable de leurs moyens d'existence. Il est nécessaire de développer de nouveaux

partenariats stratégiques et d'obtenir un financement adéquat et durable. Le renforcement des capacités constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles et pour l'adéquation emploi - formation. Il conviendra donc d'y consacrer des efforts et des ressources conséquentes ; il s'agira de fournir à tous les acteurs (privés, publics et para publics) les instruments institutionnels et techniques nécessaires à leur pleine participation au développement du secteur.

La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources. Il s'agit de rompre avec les pratiques de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la gestion du secteur et fortement réduit les recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources halieutiques. D'où le besoin pressant de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance du secteur.

Programmes d'actions :

Les actions à mener dans le cadre de ce premier axe stratégique sont résumées ci-après :

- 1) Préparation et mise en œuvre d'un programme adéquat de formation pour les cadres du Ministère
- 2) Formation des opérateurs privés (hygiène, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc.)
- 3) Développement de partenariats stratégiques avec les institutions intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- 4) Mise en place d'un fonds d'appui au secteur ;
- 5) Promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur ;
- 6) Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale notamment en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;
- 7) Instauration d'un dialogue permanent entre la recherche, l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation) ;
- 8) Amélioration des instruments d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur ;
- 9) Amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...) ;
- 10) Amélioration de la communication et renforcer les systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.).

Axe stratégique n°2 : Gestion durable des ressources aquatiques

Présentation :

La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Cet axe stratégique vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources aquatiques. Il doit permettre une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle des régulations du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits). Cet axe passe prioritairement par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries maritimes à forte contribution économique et souvent liées aux ressources surexploitées et par le développement de nouvelles pêcheries à partir des ressources sous-exploitées. Par ailleurs, l'axe stratégique est proposé pour prendre en compte des potentialités existantes au niveau des eaux intérieures pour leur exploitation durable.

Constat et orientation donnée à cet axe stratégique :

Une bonne partie des ressources halieutiques de la Guinée sont surexploitées. La dégradation des stocks conduit à la diminution des productions et progressivement à la perte de bénéfices économiques privés au-delà de l'anéantissement de la rente halieutique. Ces pêcheries doivent être redressées par la mise en place de plans d'aménagement fixant pour chaque pêcherie (grands pélagiques, petits pélagiques, pêcherie crevette, pêcheries céphalopodières, pêcheries démersales profondes et côtières) des objectifs quantifiables et maîtrisables. De nouveaux objectifs doivent être définis sur la base de connaissances scientifiques sur les stocks et de données et analyses économiques, financières et techniques sur les flottes et filières pour déterminer des quotas de captures et tenter d'allouer ces quotas par segment de flotte et chaque fois que cela est possible au plus près des acteurs privés individuels. Parallèlement à cela le cadre réglementaire doit être renforcé et les institutions adaptées aux objectifs de mise en œuvre et de gestion des plans d'aménagement. Les services de l'aménagement (contrôle, suivi, surveillance, recherche, administration, contrôle qualité...) doivent être repensés dans cette réforme des institutions en mettant en jeu de nouveaux mécanismes de concertation et de participation des acteurs économiques privés. Les efforts déployés pour impliquer les acteurs dans le processus d'aménagement des ressources, notamment à travers les expériences de surveillance participative des pêches, devront être renforcés. Les connaissances sur les potentialités des eaux intérieures doivent être améliorées pour mieux orienter les actions de développement de la pêche continentale.

Programme d'actions :

Le programme prévu dans le cadre de cet axe stratégique comprend les actions suivantes :

- 1) Elaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chacune des principales pêcheries ;
- 2) Gestion de la capacité de pêche et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- 3) Renforcer de la recherche pour garantir durablement la connaissance et le suivi des stocks et des niveaux d'exploitation des ressources ;
- 4) Restauration et protection des écosystèmes halieutiques ;
- 5) Amélioration des connaissances sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures en vue d'identifier les actions appropriées de développement de la pêche continentale et d'appuyer leur mise en œuvre.

Axe stratégique n° 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture**Présentation :**

L'accroissement des parts de marché passe par un développement des disponibilités en productions halieutiques diversifiées et de qualité pour les marchés intérieurs et d'exportation. Il prend en compte les potentialités offertes par d'une part l'exploitation de stocks des ressources et l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des systèmes et des industries de production et de transformation pour la pêche maritime, et par d'autre part le développement de la pêche continentale. Couplé à une politique de régulation des pêches fondée sur le contrôle des quantités produites dans le cadre de pêcheries rétablies (rendements physiques et économiques corrigés), les opérateurs pourront consacrer leurs efforts sur la valorisation. L'Etat et les partenaires au développement pourront eux aussi dimensionner et orienter de façon plus fiable les efforts qu'ils consentiront en matière d'accompagnement pour le développement du secteur. Cet axe permettra également d'encourager la production de l'aquaculture en établissant des bases solides pour son développement, en mettant l'accent sur l'aquaculture commerciale.

Constat et orientation donnée à cet axe :

La consommation nationale de produits de la pêche et de l'aquaculture est appelée à croître sous les effets conjugués de la croissance démographique (2,8%), de l'urbanisation et de la hausse des autres

produits d'origine animale (viande et volaille). L'Etat doit appuyer le développement de la pêche artisanale maritime, de la pêche continentale et de la pisciculture qui sont traditionnellement orientées vers le marché local. Les interventions devront également viser l'amélioration de la qualité des produits et la mise en place d'infrastructures et d'équipements devant favoriser l'accès des populations intérieures aux produits de la pêche et de l'aquaculture.

Par ailleurs, il existe une forte demande extérieure pour les produits de la pêche aussi bien industrielle qu'artisanale et des efforts sont déployés par les autorités pour se conformer aux normes d'hygiène et de salubrité pour le marché extérieur notamment européen. Pour faire face aux exigences du marché et augmenter les revenus générés par l'exploitation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, les transformateurs doivent s'orienter vers des produits plus élaborés, porteurs de plus grande valeur ajoutée.

Programme d'actions :

Les actions prévues dans ce dernier axe stratégique sont les suivantes :

- 1) Amélioration des services amont et les services post captures afin d'accroître la compétitivité des produits, en cohérence avec les exigences de qualité et de disponibilité (tant en quantité qu'en terme de régularité d'approvisionnement) des différents marchés ;
- 2) Renforcement du contrôle des débarquements et des importations de produits halieutiques ;
- 3) Développement de la pêche continentale et de l'aquaculture pour un approvisionnement durable des marchés intérieurs et extérieurs ;
- 4) Mise en place d'infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Toutes ces actions doivent être développées en synergie avec les autres ministères, notamment : Transport (taxes et redevances), Economie et Finances (importations, exonération des équipements de pêche et du carburant, exportations de produits de la pêche, allocations budgétaires, établissement d'un Guichet unique), Urbanisme et Habitat (Occupation de l'espace, accès au foncier), Energie et Hydraulique (Fourniture d'électricité et d'eau), Commerce et Industrie (exportations, importations, agréments), Intérieur et Sécurité (mouvements et sécurité des biens et des personnes), Information et Culture (préparation et mise en œuvre de la stratégie sectorielle de communication), Santé (sécurité sanitaire et qualité des produits, hygiène et santé publique), Agriculture et Elevage (diversification des moyens d'existence des acteurs), Affaires Sociales (aspects genre), Enseignement Supérieur (recherche), Enseignement Professionnel (formation), Administration du Territoire et du Développement Local (intégration des Comités de développement des débarcadères - CDD dans les Communautés rurales de développement - CRD), Tourisme et Hôtellerie (occupation de l'espace, approvisionnement), Plan et Coopération (planification, statistiques), Environnement et Développement durable (pollution, déforestation, fiscalisation).

Le tableau 16 fournit des détails sur les activités à mener pour chacun des axes stratégiques.

Tableau : Axes stratégiques et programmes d'actions de la LPDPA

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
1. Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur	1.1 Préparation et mise en œuvre d'un programme adéquat de formation pour les cadres du Ministère	<p>1.1.1 Evaluer les compétences disponibles en matière d'encadrement du secteur ;</p> <p>1.1.2 Identifier les besoins de formation et de renforcement des capacités ;</p> <p>1.1.3 Former l'autorité compétente en assurance qualité pour assurer l'accès des produits guinéens aux marchés porteurs européens ;</p> <p>1.1.4 Procéder à la formation et au perfectionnement des cadres et agents de la surveillance dans les disciplines comme : aménagement, contrôle des pêches, techniques de transmission, informatique, surveillance satellitaire, gestion et maintenance des vedettes, mécanique navale, navigation</p> <p>1.1.5 Procéder à une déconcentration des effectifs de l'administration publique</p> <p>1.1.6 Mettre en place une structure et des programmes partagés pour le renforcement des capacités des opérateurs privés ;</p> <p>1.1.7 Elaborer pour chaque service du Ministère, en fonction de ses spécificités et de ses besoins, un plan de formation modulaire à la carte et un programme de formation diplômante</p> <p>1.1.8 Planifier des sessions de formation continue du personnel de l'Observatoire national des pêches (ONP) dans les écoles régionales spécialisées (niveau DEA en économie des pêches, halieutique, statistique et communication des résultats des travaux scientifiques) ;</p> <p>1.1.9 Renforcer la coopération technique en vue de former le plus grand nombre de cadres sur place (staff de l'ONP et des services partenaires qui interviennent dans la production statistique) : initiation en informatique, formation sur des logiciels de gestion et de traitement des bases de données, sur l'enquête par questionnaire et en statistique descriptive du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une bonne politique de recrutement, de formation, d'insertion et de maintien des compétences requises. - Disponibilité de ressources suffisantes pour le financement des activités. - Cadre macro-économique stable - Collaboration étroite des services partenaires ; - Promotion des NTIC au niveau national. - Absence de cadres législatifs et réglementaires et accès au crédit
	1.2 Formation des opérateurs privés (Alphabétisation, sécurité en mer, hygiène, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc.)	<p>1.2.1 Structurer et dynamiser les organisations professionnelles pour leur implication dans l'aménagement des pêches et le développement local ;</p> <p>1.2.2 Organiser des formations en hygiène et salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, assurance qualité ;</p> <p>1.2.3 Organiser des séances de sensibilisation sur l'aménagement y compris le système de suivi, contrôle et surveillance des pêches</p> <p>1.2.4 Mettre en place un dispositif itinérant multidisciplinaire et permanent pour la formation sur le tas des opérateurs privés</p> <p>1.2.5 Etablir un plan d'assainissement par débarcadère, de bonnes pratiques et de protection des écosystèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de volonté politique de restructurer le MAEF

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
	1.3 Développement de partenariats stratégiques avec les institutions d'aide ou d'appui intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	1.3.1 Formuler une stratégie de partenariat durable ; 1.3.2 Etablir des protocoles de coopération et une plate forme de concertation notamment avec : (i) les Institutions de coopération et de formation ; (ii) les Institutions gouvernementales d'intérêt pour la pêche (Environnement, Affaires sociales, Education, Défense, Transport, Décentralisation, Economie et Finances, etc.) et des programmes publics (Lutte contre le sida, Conseil national de sécurité alimentaire, Environnement et développement durable, Stratégie de réduction de la pauvreté, Programme national de développement humain, Programme national d'urgence, etc.); (iii) les institutions de financement, publics et privés ; (iv) les agents non étatiques ; (v) les Institutions de micro finance.	
	1.4 Renforcement du fonds d'appui au secteur	1.4.1 Développer une stratégie de mobilisation des fonds et d'intervention par segment d'activités ; 1.4.2 Etablir un manuel de procédure, un mode opératoire (gestion) et un mécanisme de suivi évaluation participatif ; 1.4.3 Renforcer les moyens financiers des mutuelles de crédit maritime de la pêche artisanale 1.4.4 Procéder à la caractérisation des instruments financiers par domaine de concentration ; 1.4.5 Etablissement d'une centrale d'achat des intrants de pêche ; 1.4.6 Mettre en place une ingénierie financière de facilitation des investissements privés dans le secteur (financement bonifié, garantie collective, crédits fournisseurs etc...);	
	1.5 Promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur	1.5.1 Réviser les conditions d'accès aux ressources et réglementer la consignation des navires pour en améliorer les impacts économiques et financiers ; 1.5.2 Réviser le statut des infrastructures étatiques sous gestion privée dans l'optique d'en faire des pôles de croissance sous l'égide du secteur privé ou associatif; 1.5.3 Réglementer le mareyage et légiférer sur la structure des prix du poisson tenant compte des intérêts des producteurs, des importateurs et des consommateurs. 1.5.4 Réviser le Code de la pêche maritime et parachever les textes d'application ; 1.5.5 Clarifier les statuts du CNSP, du CNSHB et de l'ONP et leur doter des instruments et ressources y afférant 1.5.6 Améliorer l'arsenal juridique et réglementaire de l'exercice du SCS notamment	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D'ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>le barème de sanction, la répartition des amendes et le respect de la réglementation des mesures techniques,</p> <p>1.5.7 Réglementer l'accès à la ressource pour la flotte artisanale</p> <p>1.5.8 Vulgariser le cadre institutionnel d'exercice de la surveillance participative ;</p> <p>1.5.9 Elaborer une réglementation pour l'aquaculture et les textes d'application de la Loi sur la pêche continentale ;</p> <p>1.5.10 Parachever la préparation du paquet d'hygiène ;</p> <p>1.5.11 Préparer le paquet foncier sectoriel en termes topographique, cartographique et domanial.</p>	
	1.6 Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche)	<p>1.6.1 Evaluer les instruments de coopération en vigueur en matière de recherche, de surveillance ;</p> <p>1.6.2 Initier de nouveaux instruments de coopération et établir des stratégies et des dispositifs de mise en œuvre et de suivi/évaluation ;</p> <p>1.6.3 Etablir une plateforme de coopération en matière de commerce intégré avec comme piliers : i) qualité, normes, métrologie et testing ; ii) un système d'information du commerce proactif c'est-à-dire, un système régional d'informations sur le commerce du poisson et les technologies ; iii) un système de formation dans le développement des produits et des marchés et iv) des institutions mutualisées pour soutenir le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés ;</p> <p>1.6.4 Instituer à l'Observatoire national des pêches, un dispositif de suivi des opportunités et engagements régionaux et/ou internationaux et de leur appropriation nationale ;</p> <p>1.6.5 Conclure un protocole d'accord en matière de SCS et de recherche avec la Sierra Leone ;</p> <p>1.6.6 Mettre en application des accords en matière de SCS conclus avec la Guinée Bissau ;</p> <p>1.6.7 Organiser des patrouilles mixtes de surveillance des pêches ;</p> <p>1.6.8 Harmoniser le cadre réglementaire en matière notamment de mesures techniques</p> <p>1.6.9 Réviser et/ou renégocier les accords de pêche pour en assurer une meilleure gestion et plus de retombées pour le pays.</p>	
	1.7 Instauration d'un dialogue permanent entre la recherche,	<p>1.7.1 Elaborer une stratégie de communication et mettre en place un dispositif itinérant de collecte et de vulgarisation des acquis ;</p> <p>1.7.2 Restructurer et promouvoir le Comité des opérateurs institué par le CNSHB.</p>	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
	l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation)		
	1.8 Définition d'une politique d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur	<p>1.8.1 Définir une politique d'aide publique au développement de la pêche industrielle, artisanale et de l'aquaculture, de la pêche d'exportation, de l'importation des produits de la pêche et la valorisation des produits (en prenant en compte les différents dispositifs existants et les expériences qui s'y rapportent, la différenciation de statut des navires, la stratification des droits de pêche et la différenciation de zones d'intervention, et en mettant tous ces éléments en cohérence avec les objectifs sectoriels de développement) ;</p> <p>1.8.2 Déterminer les conditions de mise en œuvre de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture.</p>	
	1.9 Accroissement et amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...)	<p>1.9.1 Accroître le nombre de débarcadères aménagés ;</p> <p>1.9.2 Créer des plateformes viabilisées pour l'implantation d'infrastructures de stockage, de traitement et de distribution des produits (ateliers de marée) ;</p> <p>1.9.3 Développer des services intégrés dans chaque débarcadère aménagé avec des ateliers de marée aux normes ISO 9000, des centres améliorés de fumage de poisson, des ateliers intégrés pour la réparation des pirogues, des engins..., des équipements de stockage de carburant, un dispositif de formation permanente, de stockage de produits divers (bois de chauffe, emballage, marchandises), des équipements de maintenance, de manutention, de ramendage, de vente d'intrants, de stockage de matériels, de fabrication de glace, de charcuterie, de sécurité maritime et de salubrité.</p> <p>1.9.4 Entamer la réalisation d'un pôle industriel de valorisation des produits de la mer.</p>	
	1.10 Renforcement des systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.) et amélioration de la communication et.	<p>1.10.1 Réaliser une enquête cadre sur la pêche continentale et l'aquaculture ;</p> <p>1.10.2 Restructurer le protocole de suivi indirect des ressources en PA et en PI en tenant compte de la nouvelle donne qui y associe le CNSP, le CNSHB, l'ONP, la DNPM, le Cabinet du MPA;</p> <p>1.10.3 Restructurer et promouvoir le Comité technique pour l'aménagement des pêcheries</p> <p>1.10.4 Procéder au recensement du parc piroguier de la pêche artisanale maritime</p> <p>1.10.5 Mener une enquête cadre sur la pêche industrielle</p> <p>1.10.6 Procéder au recensement des emplois dans les activités post captures du</p>	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>poisson en pêche maritime et en pêche continentale</p> <p>1.10.7 Mettre en place un d'un système d'informations sur le marché des produits de la pêche</p> <p>1.10.8 Procéder au suivi des importations et exportations des produits de la pêche à partir du Port Autonome et de l'aéroport de Conakry</p> <p>1.10.9 Procéder au suivi des débarquements effectués au Port Autonome de Conakry</p> <p>1.10.10 Collecter des données sur les coûts et revenus dans les activités de pêche maritime, artisanale et industrielle</p> <p>1.10.11 Mettre en place d'un système de collecte de données de production et de prix à la production en pêche continentale</p> <p>1.10.12 Collecter des données sur les coûts et revenus dans les activités de pêche continentale</p>	
	1.11 Exploitation résultats générés par le PAMPA (textes, cadres organiques, cadre de travail)	<p>1.11.1 Actualiser les textes et cadres organiques</p> <p>1.11.2 Mettre en application les textes et cadres organiques actualisés</p> <p>1.11.3 Mettre en place un cadre décent de travail</p>	
	1.12 Etablissement et renforcement du partenariat entre les OP nationale et de la sous région	<p>1.12.1 Etablir des contacts avec les professionnels de la sous-région</p> <p>1.12.2 Procéder à la relance des activités du Comité de pilotage pour la mise en place d'une plateforme sous-régionale de concertation au profit des opérateurs de la sous-région, en collaboration avec la CSRP</p> <p>1.12.3 Développer des échanges d'expériences avec les professionnels de la sous-région sur les systèmes de production, de transformation et de distribution</p> <p>1.12.4 Constituer des entreprises conjointes (joint-ventures) de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits</p>	
2. Gestion durable des ressources aquatiques	2.1 Elaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chaque pêcherie	<p>2.1.1 Identifier et caractériser les pêcheries maritimes en fonction de la rente potentielle attachée aux ressources ;</p> <p>2.1.2 Initier un protocole de recherche et de suivi des groupes d'espèces ciblées</p> <p>2.1.3 Préparer et valider les plans d'aménagement participatif en considérant les conditions d'accès aux ressources, les conditions techniques autorisées pour la capture, les conditions opérationnelles des unités de pêche dans le cadre des filières et objectifs de contribution de chacune d'elles et notamment en termes de retombées économiques et sociales (revenus, emplois, valeur ajoutée, balance commerciale, sécurité alimentaire, balance des devises, développement local...), les problèmes environnementaux ;</p>	-

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		2.1.4 Mettre en œuvre les plans d'aménagement participatifs pour chacune des principales pêcheries.	
	2.2 Gestion de la capacité de pêche et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	2.2.1 Elaborer et mettre en œuvre le plan national pour la gestion de capacité de pêche ; 2.2.2 Elaborer et mettre en œuvre le plan national pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	-
	2.3 Renforcement de la recherche et de la production statistique pour garantir durablement la connaissance et le suivi des stocks, des niveaux d'exploitation des ressources et de leur environnement socio-économique	2.3.1 Mettre en place des systèmes de statistiques coordonnées et fiables et des programmes scientifiques de prospection et d'évaluation 2.3.2 Evaluer les différentes options envisageables (Aires marines protégées, arrêt biologique, autres mesures techniques, etc.), faire des recommandations aux décideurs et suivre leur mise en œuvre ; 2.3.3 Mettre à contribution l'écloserie de Tamara pour la production d'alevins des espèces de poissons de haute valeur commerciale pour l'empoissonnement de la zone côtière et des aires marines protégées. 2.3.4 Produire des larves de crevettes et d'alevins d'espèces de haute valeur commerciale à travers l'écloserie de Tamara pour l'amélioration du recrutement naturel et le développement de la pisciculture en cage le long de l'île de Tamara; 2.3.5 Mener des prospections acoustiques pluriannuelles des ressources pélagiques côtières ; 2.3.6 Mener des campagnes d'évaluation chalutière pluriannuelles des ressources poissonnières, céphalopodières et crevettières ; 2.3.7 Etablir un partenariat sous régional pour une utilisation optimale du N/O de recherches halieutique Général Lansana Conté 2.3.8 Développer une unité de recherche et de vulgarisation sur les problématiques écologiques de la pêche continentale et de la pisciculture ; 2.3.9 Renouveler le parc informatique des structures de recherche.	-
	2.4 Restauration et protection des écosystèmes halieutiques	2.4.1 Identifier les zones perturbées et les écosystèmes sensibles ; 2.4.2 Caractériser les types de dégradation et les facteurs y afférents ; 2.4.3 Identifier les parties prenantes et mettre en place une plate forme de concertation et un dispositif de suivi ; 2.4.4 Identifier les mesures correctives et les modalités de mise en œuvre ; 2.4.5 Evaluer les coûts de transaction et les mécanismes de financements ; 2.4.6 Etablir des partenariats avec les institutions et programmes nationaux	-

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>impliqués dans la gestion intégrée des écosystèmes côtiers ;</p> <p>2.4.7 Intégrer et développer les liens, expériences et acquis des programmes régionaux de gestion des écosystèmes marins ;</p> <p>2.4.8 Etablir des indicateurs et des mécanismes de suivi, un dispositif participatif d'alerte et un code de procédure et de pénalité pour les auteurs de dégradation des écosystèmes halieutiques.</p>	
	2.5 Amélioration des connaissances sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures	<p>2.5.1 Etablir et/ou renforcer une structure compétente de suivi au Centre de recherche de Boussoura ;</p> <p>2.5.2 Réaliser une étude hydro-biologique et socio-économique sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures (capitaliser les acquis de l'OMVS et des autres projets régionaux similaires ; établir des partenariats avec les programmes nationaux d'études hydrologiques en cours de formulation dans le cadre notamment du « Paquet global » ; capitaliser les données et protocoles disponibles au service national de l'hydrologie, au Ministère de la santé, à l'environnement, etc.)</p> <p>2.5.3 Identifier les actions appropriées de développement de la pêche continentale et appuyer leur mise en œuvre ;</p> <p>2.5.4 Initier et développer un axe de coopération avec le Mali sur l'hydrobiologie fluviale et le suivi des captures en pêche continentale.</p>	-
3. Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	3.1 Amélioration des services en amont et des services post capture	<p>3.1.1 Viabiliser des pôles de débarquement des produits et construire des ateliers de marée aux normes internationales ;</p> <p>3.1.2 Mettre aux normes les moyens de production ;</p> <p>3.1.3 Mettre en place des laboratoires d'analyse sensorielle et de microbiologie ;</p> <p>3.1.4 Mettre en place un système d'inspection et de contrôle ;</p> <p>3.1.5 Renforcer la mise aux normes du système de production et de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture ;</p> <p>3.1.6 Organiser et promouvoir les filières de pêche, de services et de valorisation des produits de la pêche</p>	
	3.2 Renforcement du contrôle des débarquements et des importations de produits halieutiques	<p>3.2.1 Mettre en place une réglementation pour le contrôle et le suivi des produits importés ;</p> <p>3.2.2 Introduire et promouvoir les mesures de l'état du port pour le suivi et la sanction des livraisons de poisson d'origine douteuse.</p> <p>3.2.3 Développer un partenariat et un dispositif Public/Privé pour le suivi y afférent et les sensibilisations nécessaires.</p>	-
	3.3 Développement de la	3.3.1 Identifier les actions appropriées de développent de la pêche continentale en	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
	pêche continentale et de l'aquaculture pour un approvisionnement durable des marchés intérieurs et extérieurs	<p>fonction des potentialités existantes</p> <p>3.3.2 Former les acteurs aux technologies appropriées et mettre en place un dispositif itinérant d'encadrement ;</p> <p>3.3.3 Mettre en place un dispositif d'intervention contre les risques de pollution, de mauvaises pratiques et d'endémie ;</p> <p>3.3.4 Initier et développer une stratégie d'appui aux structures de production d'intrants, d'aliments et d'alevins pour l'ensemencement des fleuves, des mares et pour la pisciculture ;</p> <p>3.3.5 Appuyer le développement des marchés de proximité ;</p> <p>3.3.6 Mettre en place une stratégie de communication, de promotion et de sensibilisation, et procéder au suivi.</p>	
	3.4 Mettre en place les infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture	<p>3.4.1 Renouveler la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'exploitation des segments industriel, côtier et artisanal ;</p> <p>3.4.2 Favoriser les technologies de pêche, de traitement et les investissements contribuant au développement durable des ressources et à la création de richesse nationale conformément aux objectifs sectoriels ;</p> <p>3.4.3 Organiser le débarquement progressif et le traitement local des captures effectuées dans la Zone Economique Exclusive guinéenne</p> <p>3.4.4 Accroître les opportunités d'emploi, et encourager l'intégration de la femme dans les métiers du secteur des pêches ;</p> <p>3.4.5 Organiser et développer les circuits de transports et de distribution des produits de la pêche à l'intérieur et vers l'extérieur du pays ;</p> <p>3.4.6 Encourager l'utilisation des énergies renouvelables le long du littoral ;</p> <p>3.4.7 Réactiver le projet de construction d'un port de pêche industrielle ;</p> <p>3.4.8 Réhabiliter et rendre fonctionnelles les installations frigorifiques existantes (Soguipêche, chambres froides des bases de pêche artisanale, dépôts de poisson dans les marchés).</p>	-

REFERENCES

- Faro N., Diallo O., Diallo M.M. (2005). *Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au produit intérieur brut et au développement rural*, Programme pour des Moyens d'existence durable dans la pêche en Afrique (PMEDP), FAO, GCP/INT/735/UK, 54 p
- Iddra (2008). "République de Guinée Conakry" In *Small Scale Fishery Study*, Mission FAO, PMEDP, Rapport restreint.
- International Monetary Fund (2008). *Guinea, Selected issues and statistical Appendix*, 46 p.
- JICA et MPA (2003). Etude du plan de développement de la pêche artisanale. Agence japonaise de coopération internationale et Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Rapport final, 202 p.
- Kourouma M. (2005). Profil national des pêches, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, non pag.
- Ministère de l'économie, des finances et du plan (2007). Stratégie de réduction de la pauvreté 2007-2010, 125 p.

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMME EN APPUI AU SECTEUR DES PECHEES (1984 - 2008)

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
1.	Centre de motorisation des barques de Boussoura Phase 1	Construction d'une base technique, Fournir des intrants pour Améliorer le taux de motorisation et d'opération des barques de pêche artisanale en vue d'accroître l'offre de poisson et les revenus des pêcheurs	1984	357 millions de Yens	JICA
2.	Centre de motorisation des barques de Boussoura Phase 2	Consolider les résultats de la phase 1 par la Fourniture des intrants pour Améliorer le taux de motorisation et d'opération des barques de pêche artisanale en vue d'accroître l'offre de poisson et les revenus des pêcheurs	1989	290 millions de Yens	JICA
3.	Appui au développement de la pisciculture rurale dans le cadre du PSSA	Mise en place d'une structure opérationnelle pour le développement de la pisciculture rurale en Guinée forestière	2001	300.000 US\$	FAO
4.	Centre Frigorifique de Kenien	Renforcer les capacités frigorifiques du pays pour accroître les opportunités d'approvisionnement en produits de pêche	1992	80 millions de Pesetas	Coopération Espagnole
5.	Appui institutionnel au Secrétariat d'Etat à la Pêche	Renforcement des capacités administratives de l'administration sectorielle, structuration, Formulation de politique sectorielle et de programmes, formation.	1986/1991	7.723.660 US\$	ACDI
6.	Création d'une flotte nationale guinéenne privée de pêche	Constituer une capacité nationale de pêche par la constitution d'un noyau d'opérateurs à travers 24 chalutiers dont 20 glaciers et 4 congélateurs	1988	27.475.000 US\$	Gouvernement Guinéen sur fonds de compensation Accord pêche UE
7.	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS)	Doter le pays d'un dispositif d'aménagement à travers le développement de capacités de surveillance et de suivi des pêches par la formation, l'équipement et la mise en opération	1991	6.515.000 US\$	Banque Mondiale/ACDI
8.	Laboratoire de recherche halieutique appliquée	Doter le pays d'un dispositif d'aménagement des pêches à travers la construction et l'équipement d'un Centre et former le personnel	1992	1.664.000 US\$	Gouvernement Guinéen sur fonds de compensation Accord pêche UE

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
9.	Projet pilote de pisciculture en Guinée forestière, Phase-1 (expérimentation), Phase-2 (extension), Phase-3 (consolidation)	Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones rurales et à l'augmentation de la consommation per capita en produits halieutiques et à l'exportation	1999/2005	5 millions FF 1 million Euros 2,8 millions Euros	AFD
10.	Aménagement du port de Boulbinet Phase 1	Assainissement, construction d'un quai, d'un plan incliné, des bâtiments techniques, une aire de ramendage, fabrique de glace et chambre froide	2000	899 millions de Yens	JICA
11.	Appui aux recherches agronomiques zootechniques et Halieutiques (FAC 2)	Renforcer les capacités opérationnelles par la formation; Augmenter l'efficacité de programmation, de conception et de suivi de la recherche; Avoir une meilleure adéquation de la recherche aux besoins de la population	1999	335.366 US\$	Coopération Française
12.	Aménagement participatif des pêches en zone côtière	Promouvoir un environnement politique et institutionnel favorable à la réduction de la pauvreté des communautés de pêche côtières et gestion améliorée des ressources naturelles grâce à la collaboration entre les communautés de pêche côtières, le Gouvernement et la société civile	2004/2007	500.000 US\$	DFID
13.	Pêche écologique en Guinée (PEG)	Etablir les modalités d'un développement durable des pêches guinéennes fondé sur l'usage respectueux des écosystèmes marins	2000	1.286.621 US\$	IRD ; Coopération Française et Union Européenne
14.	Acquisition d'un bateau de recherche halieutique	Etudes biologiques et économiques sur les ressources halieutiques pour permettre une évaluation directe des ressources	2003	811 millions de Yens	JICA
15.	Marché de poisson de Kénien	Offrir au mareyage les conditions appropriées de mise en marché des produits et aux populations un marché central de vente de poisson.	2002	960 millions de Yens	JICA
16.	Préparation du Schéma directeur de PA	Mettre en place un Schéma directeur de développement de la pêche artisanale et réaliser des études de faisabilité des projets retenus	2005	2.210.000 US\$	JICA
17.	Programme d'appui au Ministère de la pêche et de l'aquaculture (PAMPA)	Appuyer la restructuration de l'Administration des pêches de Guinée	2002	900.000 Euros	UE
18.	Aménagement de 7 villages de pêche Phase 1	Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs par l'accroissement des revenus et de la sécurité alimentaire	2002/2006	3,5 millions de US\$	Banque Mondiale (Fonds PPTE)

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
19.	Qualité sanitaire des produits de la pêche (Guinée, Sénégal, Mauritanie)	Appuyer l'assurance qualité des produits de pêche par l'amélioration des conditions sanitaires dans des débarcadères présentant un potentiel pour le traitement des produits à l'exportation	2003/2006	5 millions Euros	UE
20.	Extension du port de pêche de Boulbinet Phase 2	Développement et extension du débarcadère amélioré en une structure semi industrielle servant d'appont au quai de pêche du Port autonome de Conakry	2008	500 millions de Yens	JICA (en instance)
21.	Réhabilitation du centre frigorifique de Kenien	Renforcement des capacités du personnel technique, fourniture des pièces de rechange	2006	70 millions de Yens	OFCF
22.	Appui aux pêcheurs artisans dans le suivi, contrôle et surveillance de la zone de pêche artisanale maritime	Assurer le renforcement de la capacité de surveillance de la zone réservée à la pêche artisanale maritime à travers l'implication effective des pêcheurs par la mise à leur disposition d'équipements, d'un encadrement et d'une formation	2000/2002	14.987,5 US\$	PMEDP/DFID
23.	Appui à la diversification des moyens d'existence des communautés de pêche de Bongolon	Expérimenter la pêche de ressources cibles (seiches, poulpes, crabes, etc.) peu ou pas pêchées par le renforcement du capital humain, la formation à de nouvelles techniques de pêche, l'introduction de nouveaux engins	2004	38.672.200 FG	PMEDP/DFID
24.	Appui au développement des activités de pêche des femmes transformatrices de poisson de Doyéma	Améliorer les techniques de transformation et de conservation du poisson, à renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des femmes à travers la mise en place d'un système de fonds de roulement (épargne – crédit), d'encadrement et de formation, construction et gestion des fours collectifs.	2003	32.343.200 FG	PMEDP/DFID
25.	Micro-projet de silos à glace	Améliorer la conservation sous glace des produits de la pêche artisanale	2002	10.000 US\$	FAO – Accra
26.	Appui à la formation des jeunes filles et femmes aux techniques de transformation et de conservation des aliments (fumage à froid)	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes filles et femmes défavorisées par l'éducation de base non formelle et l'exécution d'activités génératrices de revenus	2002	56.500 US\$	UNESCO/ACCT

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
27.	Base de pêche artisanale de Kamsar	Aménagement, crédits, intrants et infrastructure	1991/1995	3.405.000 US\$	FENU/PNUD
28.	Centre de pêche de Bongolon	Infrastructure, atelier de réparation, fourniture d'intrants, dépôts de carburant, fours de fumage, assistance socioprofessionnelle	1989	675.000 US\$	CECI
29.	Centre de pêche artisanale de Dubréka /Taboriah	Construction de bases de service, fourniture d'intrants, formation, développement communautaire	1986	8.790.133 US\$	Coopération Italienne
30.	ODEPAG	Aménagement, infrastructures de production et de commercialisation, fourniture d'intrants, construction barques	1985/1992	35.000.000 US\$	Gouvernement Guinéen / BAD / BADEA
31.	Centre de fumage de Bonfi	Vulgarisation et formation au fumage sur four "Chorkor"	1984/1986	300.000 US\$	PNUD/FAO
32.	Centre de réparation de Landréah	Création d'un atelier de réparation, fourniture d'intrants et introduction du vire ligne de palangre	1986	45.000 US\$	ACDI
33.	Appui aux Femmes fumeuses de poisson	Infrastructure, développement communautaire des fumeuses	1994	225.000 US\$	ACDI
34.	Projet pilote de sécurité en mer	Vulgarisation et formation à la sécurité en mer, équipement	1992	362.400 US\$	ACDI
35.	Développement intégré de la pêche artisanale de Kaback Phase 1	Base de service, fourniture d'intrants, développement communautaire	1989	1,3 million US\$	FAO/DIPA
36.	Réhabilitation de Bonfi	Améliorer les capacités de stockage sous froid et de production de la glace à l'usage des pêcheurs artisans du débarcadère de BONFI	2001	75 millions de Yens	OFCF/Japon
37.	Réhabilitation de Kamsar	Améliorer les capacités de stockage sous froid et de production de la glace à l'usage des pêcheurs artisans du débarcadère de Kamsar	2002	70 millions de Yens	OFCF/Japon
38.	Réhabilitation de Teminetaye	Améliorer les capacités de stockage sous froid et de production de la glace à l'usage des pêcheurs artisans du débarcadère de TEMENETAYE	2003	70 millions de Yens	OFCF/Japon
39.	Centre de pêche artisanale de Benty	Aménagement, infrastructure, crédits, fourniture intrants et formation	1990	1.745.000 US\$	CEE

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
40.	Complexe industriel de pêche industrielle « SOUGUIPECHE »	Développer l'exploitation des ressources halieutiques guinéennes dans le cadre d'un complexe intégré constitué d'un armement et d'installations de traitement et de stockage à terre et d'installations de maintenance technique et de stockage de carburant	1985/1991	120 millions d'Écus	CEE/CFD
41.	Protection et surveillance des pêches (Volet scientifique)	Assurer pendant 2 ans des composantes scientifiques d'observations et de mesures des stocks halieutiques; renforcer en moyens humains et logistique le CRHB	1992	1.656.946 US\$	CEE/AFD
42.	Amélioration des capacités de gestion du secteur de la pêche	Améliorer les capacités de gestion de l'administration de la pêche	1999	374.117 US\$	Banque mondiale
43.	Projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture en Guinée	- Amélioration des conditions de production et de valorisation du poisson de la pêche artisanale maritime par l'aménagement des infrastructures de 5 débarcadères de pêche maritime et continentale - Construction d'une écloserie. Formation et vulgarisation des étangs de démonstration. Production d'alevins	2000/2006	10 Millions d'UC	AFD/BAD
44.	Projet pilote d'amélioration des marchés de poisson et mareyage par la construction des marchés	Promouvoir l'écoulement et une meilleure valorisation des produits de la PA par l'amélioration des conditions de commercialisation du poisson à l'intérieur	2001	620.000 US\$	JICA
45.	Amélioration et contrôle de la qualité des produits de pêche destinés à l'exportation	Améliorer la qualité des produits de la pêche destinés à l'exportation et conforter le système de contrôle qualité du MPA selon l'exigence des principaux pays importateurs	2002	250.000 US\$	Coopération Française
46.	Projet intégré de pêche artisanale de Kaback (phase 2) à Forécariah	Consolider l'approche intégrée par le renforcement des compétences techniques, organisationnelles et gestionnaires des structures initiées pendant la 1ère phase	1994	36.500 US\$	DIPA
47.	Base de pêche de Kamsar à Boké phase 2	Poursuivre les travaux de construction, augmenter l'aire de terre-plein et étendre le centre de fumage	1994	450.000 US\$	CECI
48.	Projet de sécurité en mer	Renforcer et étendre à d'autres sites les activités d'animation pour atténuer les accidents en mer	1992	310.000 US\$	FAO
49.	Débarcadère de Boulbinet à Conakry	Dégagement des épaves des petits chalutiers. Construction d'aire de ramendage et d'un hangar d'entretien d'embarcations. Fourniture d'intrants	2000	215.000	Gouv Guinée

N°	Titre de Projet	Objectifs	Années d'exécution	Coût en devises	Bailleurs
50.	Débarcadère de pêche de <i>Khonimodia</i>	Aménagement d'un dispositif d'accostage; implantation d'un signal lumineux et fourniture d'intrants de pêche	1992	160.000 US\$	DIPA
51.	Débarcadère de pêche de <i>Kakossa</i>	Construction d'un magasin d'intrants et de dépôts de matériels divers. Constitution d'un fonds de roulement. Appui aux groupements féminins. Institution d'une ligne de crédits.	1992	660.000 US\$	DIPA
52.	Projet de développement de la pêche artisanale	Promotion et renforcement du programme de motorisation des pirogues dans la préfecture de <i>Boffa</i> . Création d'ateliers mobiles d'entretien et de réparation des moteurs hors bord.	2001	5.060.000 US\$	JICA
53.	Développement de l'aquaculture : Schéma directeur de la crevetticulture	Elaboration du schéma directeur de la pêche continentale et identification des projets de développement	1997	970.000 US\$	AFD
54.	Amélioration expérimentale du fumage de poisson en région côtière	Augmenter le profit des femmes fumeuses par l'amélioration de l'environnement de travail du fumage et la réduction de bois de feu utilisés,	2005	2.307.300 Yens	Japon
55.	Appui au contrôle de la qualité sanitaire des produits de la pêche en Guinée	Appui institutionnel au SIAQPPA	2001	500.000 Euros	Coopération Française
56.	Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture en Guinée	Identifier les contraintes, faire des réformes politiques pour des investissements publics et privés à même de soutenir la croissance du secteur conformément aux orientations du DSRP 2.	2007/2008	150.000 US\$	FAO/Gouvernement Guinéen